



CONSEIL MUNICIPAL

29 MARS 2022

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
AVEC PUBLIC ET RETRANSMISSION**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE EN DATE DU 29 MARS 2022

Approbation du procès-verbal de séance avec public et retransmission du Conseil Municipal du 15 fevrier 2022.....6

Compte rendu des decisions de l'article L. 2122-22 du Code General des Collectivites Territoriales.....6

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

1. Installation de conseillers municipaux7

2. Fixation des indemnites de fonction des conseillers municipaux.....7

3. Politiques Publiques : Declinaison operationnelle7

4. Election d'un representant de la Ville au conseil d'Administration de la maison de retraite A.-Labouilhe11

5. Election des membres du conseil d'Administration du CCAS12

6. Creation d'une Commission d'Appel d'Offres CAO dediee au quatrieme groupe scolaire et election de ses membres13

7. Approbation du depôt de candidature pour la creation d'une Maison France Services14

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

8. Modification du tableau des emplois permanents17

9. Modification du tableau des emplois non permanents17

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA STRATÉGIE BUDGÉTAIRE

10. Compte de gestion 202118

11. Compte administratif 202125

12. Affectation des resultats 202125

13. Fiscalite directe – Vote des taux d'imposition 202225

14. Budget Primitif 202226

15. Reprise de provisions pour les operations d'investissement 2022.....26

16. Renovation du Chateau et de la Halle Catala – Mise a jour de l'Autorisation de Programme / Credits de Paiement AP/CP26

17. Participation financiere 2022 a la gestion des equipements intercommunaux – 4 Co27

18. Modalites de remboursement des frais de representation du Maire29

19. Renovation et rehabilitation de la Villa Massot – Dossier de demande de subvention DSIL / Plan de financement previsionnel de l'operation.....30

DIRECTION DE L'ACHAT, DE LA PERFORMANCE ET DU CONTRÔLE DE GESTION

20. Taxe Locale sur la Publicite Exterieur : Exoneration du mobilier urbain de voyageurs31

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

21. Approbation d'une convention d'occupation des locaux du college Jacques-Prevert pour les permanences Info Jeunes32

DIRECTION DE LA CULTURE, DU SPORT ET DE LA VIE DE LA CITÉ

22. Approbation de la convention de mise a disposition de la salle de musculation entre la Ville de Saint-Orens et le lycee Pierre-Paul-Riquet.....33
23. Approbation de la convention de prestation avec la societe CHRONOSTART pour la Course des Rivieres et Chateaux.....33

DIRECTION DE L'URBANISME, DES ESPACES PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

24. Retrocession d'une parcelle cadastree BL n° 291 situee entre la rue de Lanoul et la rue du Vivier37
25. Desaffectation et declassement de deux parcelles cadastrees BI 224 et BI 226 issues du domaine public situees avenue Augustin-Labouilhe37
26. Cession de deux parcelles cadastrees BI 224 et BI 226 issues du domaine public situees avenue de Augustin-Labouilhe38
27. Procedure de la declaration de projet emportant mise en compatibilite du PLU pour le secteur Albiges.....38

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

28. Autorisation de vente sur www.webencheres.com d'un vehicule de la flotte municipale .46

DIVERS

29. Proposition de motion : Versement d'une subvention exceptionnelle en soutien a la population ukrainienne.....46
30. Proposition de vCEu : Pour une mise en place en 2024 du nouveau Lineo 7 et du REV 11 sur la RM2 a Saint-Orens !47

DATE DE CONVOCATION :**23/03/2022****NOMBRE DE CONSEILLERS**

Exercice : 33

Présents : 31 / 30 (à partir de la délibération n°17-38-2022) / 28 (à partir de la délibération n°20-41-2022)

Votants : 33

L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt-neuf mars à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ORENS DE GAMEVILLE légalement convoqué,
s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique avec retransmission sous la
présidence de Madame Dominique FAURE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

GODFROY – FABRE-CANDEBAT – JOP – CROUZEILLES – KOUNOUGOUS – LASSUS PIGAT –
LOURME – MESTRE – DUPRESSOIRE – TABURIAU – PUIS – VALERA – AUDOUBERT – FERNANDEZ –
TEXIER – ARCARI – CLÉMENT – AUSSENAC – UBEDA – ANDRIEU (jusqu'à la délibération
n°19-40-2022 incluse) – RAIMBAULT (jusqu'à la délibération n°19-40-2022 incluse) –
EL MARZOUKI – JACQUEL – DELPIT – LUMEAU-PRECEPTIS – VERGNAUD – MOREAU – LECLERC –
ARTERO (jusqu'à la délibération n°16-37-2022 incluse) – ARADJ

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents Mesdames et Messieurs :

HARRAT – RENVAZÉ – ANDRIEU (à partir de la délibération n°20-41-2022) – RAIMBAULT (à partir
de la délibération n°20-41-2022) – ARTERO (à partir de la délibération n°17-38-2022)

Pouvoirs :

Monsieur HARRAT	à	Monsieur ARCARI
Monsieur RENVAZÉ	à	Madame le Maire
Monsieur ANDRIEU	à	Monsieur PUIS
Madame RAIMBAULT	à	Monsieur UBEDA
Monsieur ARTERO	à	Madame ARADJ

- **Madame le Maire**

Bonsoir à tous. Je commence par faire l'appel.

L'appel est effectué.

- **Madame le Maire**

Bonsoir à tous. Bien que cela fasse l'objet d'une délibération, je voulais souhaiter la bienvenue dans notre conseil municipal à Catherine LECLERC et Marc MOREAU, qui viennent en remplacement de Sophie BAREILLE et de Gautier GIVAJA qui ont démissionné. Et souhaiter la bienvenue à Fabien JACQUEL aussi, qui nous rejoint suite au décès de Georgette PERAL. Bienvenue à vous trois ce soir pour votre premier conseil municipal de cette mandature.

- **Aude LUMEAU-PRECEPTIS**

Juste quelques mots pour saluer l'arrivée de Marc et de Catherine dans notre équipe, et saluer le travail de Sophie et Gautier, qui ont démissionné pour des raisons personnelles que nous avons comprises et que nous respectons ; mettre en exergue tout le travail et la présence active qu'ils ont eue à nos côtés pendant ces deux années de mandat écoulées ; saluer leur départ avec un grand respect pour leur choix ; et saluer l'arrivée de Marc et Catherine qui rejoignent notre équipe et seront épaulés par nous tous, par Sophie et Gautier qui restent très actifs à nos côtés.

- **Madame le Maire**

Merci. Je vous propose de vous dire quelques mots sur l'actualité métropolitaine. Quatre sujets brièvement abordés comme toujours en introduction : Toulouse métropole solidaire du peuple ukrainien ; un point sur la troisième ligne de métro, l'enquête environnementale qui est positive ; la LGV, un premier calendrier ; la stabilité des taux d'imposition de Toulouse métropole.

Toulouse métropole solidaire du peuple ukrainien : l'idée est simplement de vous indiquer que le jeudi 24 mars, lors du dernier conseil métropolitain, nous avons voté 124 000 euros d'aide en soutien aux victimes de la guerre en Ukraine, autour de trois axes : l'aide en Ukraine aux populations au plus près de leurs besoins, l'accueil des ressortissants ukrainiens dans la métropole toulousaine sous forme de subventions aux associations intervenant dans les sites d'accueil d'urgence ou encore de l'interprétariat, et soutien à la construction du pays à l'issue du conflit, notamment dans le cadre de la loi Oudin qui contribue à la remise en service des réseaux d'eau et d'assainissement.

Nous aborderons ce sujet parce que nous allons vous proposer une délibération qui est un peu le prolongement de cette délibération métropolitaine et qui vise aussi à ouvrir une ligne budgétaire sur ce sujet, mais nous l'aborderons à l'échelon municipal un petit peu plus tard dans le conseil municipal.

Deuxième sujet, la troisième ligne de métro : l'enquête environnementale. La commission d'enquête a rendu un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale pour la troisième ligne de métro et pour la ligne aéroport express. Le chemin est désormais ouvert pour la réalisation de cette troisième ligne d'ici 2028. Sur

le plan administratif, le préfet va délivrer l'arrêté d'utilité publique nécessaire pour réaliser les travaux de génie civil qui devraient démarrer avant fin 2022 pour toujours une livraison fin 2028. Les gros travaux auront lieu entre 2023 et 2026, avec 40 chantiers en centre-ville de Toulouse.

Troisième point : la LGV, je vous en avais dit quelques mots au précédent conseil municipal. Le 2 mars 2022, le Conseil des ministres a adopté l'ordonnance de la création de la Société du grand projet du Sud-Ouest, et le 14 mars 2022 a eu lieu la signature du protocole de financement de ce grand projet. A l'occasion du conseil municipal précédent, je vous disais que nous avions pu boucler cette alliance que le Président de la métropole forme avec le Président du conseil départemental et la Présidente de Région pour pouvoir aller chercher des financements d'Etat et des autres Régions. Je vous disais que le financement était bouclé mais là, le protocole de financement est véritablement signé. Ce chantier ferroviaire devrait durer huit ans, et les premiers trains sont annoncés comme pouvant circuler à partir de 2032. Les deux dates que je vous annonce aujourd'hui sont : 2028 pour la livraison de la troisième ligne de métro et 2032 pour les premiers trains de la LGV sur le tronçon Bordeaux-Toulouse.

Quatrième point : la stabilité des taux d'imposition. Lors du conseil de métropole du 24 mars, nous avons acté une stabilité des taux métropolitains pour l'année 2022.

Voilà pour la petite introduction sur l'actualité métropolitaine.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE AVEC PUBLIC ET RETRANSMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2022

▪ **Madame le Maire**

Avez-vous des questions, des remarques sur le procès-verbal ? Pas de question, pas de remarque ? Je vous propose de l'approuver. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

COMPTE RENDU DES DECISIONS DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

▪ **Madame le Maire**

Avez-vous des questions sur ces décisions ?

Les décisions de l'article L. 2122-22 ne sont qu'un compte rendu, il n'y a pas de vote.

1. INSTALLATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

▪ Madame le Maire

Les nouveaux conseillers municipaux sont au nombre de trois. Cette délibération 1 vise à prendre acte que Monsieur Fabien JACQUEL, qui était sur la liste « Avec vous pour Saint-Orens », rejoint le conseil municipal. Marc MOREAU et Catherine LECLERC, qui étaient sur la liste « A Saint-Orens le cœur de ville c'est vous », rejoignent le conseil municipal, ils deviennent donc conseillers municipaux.

Y a-t-il des questions sur cette première délibération ? Nous ne votons pas sur cette première délibération.

Délibération non soumise au vote

2. FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

▪ Madame le Maire

Nous vous demandons de prendre acte que nous mettons à jour le tableau des indemnités, avec les trois élus qui nous rejoignent, qui vont toucher tous trois une indemnité de 1,25 %. C'est le fameux indice de l'enveloppe qui est donnée à nos Communes, sachant que les conseillers délégués ont une indemnité de 7,20 %, que les adjoints ont une indemnité de 17,28 %, et qu'en tant que Maire j'ai une indemnité de 33,50 %. C'est pour le rappeler en toute transparence et pour prendre acte que les trois conseillers municipaux qui nous rejoignent vont bénéficier de cette petite indemnité qu'ont les conseillers municipaux, qu'ils soient de la minorité ou de la majorité.

Y a-t-il des questions sur cette première délibération ? Qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ?

Adoptée à l'unanimité

3. POLITIQUES PUBLIQUES : DECLINAISON OPERATIONNELLE

▪ Madame le Maire

Cette délibération n'est pas destinée non plus à être votée. C'est une délibération un peu nouvelle, que nous avons pu observer dans certaines communes. Elle s'intitule « politiques publiques : déclinaison opérationnelle ». Chacun des conseillers municipaux a pu recevoir le *Guide des politiques publiques* qui a été communiqué à tous les élus et tous les agents quelques mois après les élections, fruit d'un travail collectif entre les élus de la majorité et les agents de la commune.

Certaines actions ont été menées, d'autres sont en cours, certaines sont à venir. Toutes font l'objet d'échanges au sein des différentes instances de la collectivité – commissions, commissions plénières avec les élus – et d'échanges avec la population – des réunions publiques, des enquêtes via le site Internet, ou des réunions de quartier.

Un triptyque élus/administration/citoyens est associé à ces projets. La

responsabilité financière qui est associée à ces projets a été vérifiée par nos soins, et quand il s'agit de projets d'investissement, j'en dirai quelques mots après, ils font l'objet d'une présentation annuelle de la PPI et de mise à jour de cette PPI qui vise à financer année par année ces investissements.

L'ambition que nous avons portée, et vous l'aviez vu dans le *Guide des politiques publiques*, est de faire de Saint-Orens une ville où il fait bon vivre. C'est faire en sorte que les Saint-Orennais historiques restent heureux dans la commune, et que les nouveaux Saint-Orennais s'y intègrent de façon la plus fluide et la plus positive possible, et rappeler que les deux marqueurs de ces politiques publiques, c'est la transition écologique et la transition numérique.

La transition écologique doit être – vous avez vous l'avez vu si vous avez lu le guide – au cœur de la totalité de nos politiques publiques. C'est un axe extrêmement transversal, et la transition numérique aussi. La transition numérique est un vecteur de plus de qualité de vie au travail. Elle est un vecteur de plus de plaisir pour les agents. Normalement, cette transition numérique doit les décharger des tâches répétitives et doit être aussi au cœur de notre projet vis-à-vis de nos concitoyens en matière d'inclusion numérique, en matière d'accès à l'information, d'accès à l'administration, d'où l'arrivée – nous en avons débattu au précédent conseil municipal – d'un conseiller numérique.

Vous avez donc reçu il y a déjà quelques mois ce *Guide des politiques publiques*, et nous avons cru bon de joindre à cette délibération les 80 projets avec leur mode de pilotage qui vont jaloner les quatre ans qui viennent et qui sont en fait une déclinaison opérationnelle dans le temps des 10 politiques publiques. Je ne vous les ai pas citées parce qu'elles étaient dans un document que nous vous avons remis depuis plusieurs mois. Elles sont sur notre site, ces 10 politiques publiques, et c'est beaucoup plus l'actualité des 80 projets que nous avons mis dans le document, qui est nouvelle.

Les axes prioritaires et transversaux : nous avons parlé de la transition écologique et de la transition numérique. Nous pouvons parler de la famille, de la solidarité familiale, de l'intergénérationnalité, de la jeunesse et des seniors. C'est notre souci aussi de faire en sorte que toutes nos politiques publiques puissent être au service de cette solidarité familiale et de cette intergénérationnalité.

Le quatrième axe que vous avez dans les documents, prioritaire et transversal, est évidemment la consultation citoyenne comme la transition énergétique, comme la transition numérique. Ce sont des sujets sur lesquels nous devons, toutes les Communes, accélérer, et que nous avons pris en compte.

Je ne vous propose pas de détailler les 80 projets. Je vais illustrer le propos par deux ou trois projets. Vous avez là l'entièreté des 10 politiques publiques qui sont en abscisse sur le document qui vous a été remis. Pour tous ceux qui nous écoutent, bien sûr nous pouvons leur remettre s'ils le souhaitent à la fois les 10 politiques publiques et les projets, mais dans ces axes, je prends un sujet qui nous tient à cœur : le projet de ludothèque. C'est un engagement de campagne qui entre dans une politique publique familles, dans une politique publique jeunesse, dans une politique publique de pédagogie, pour nos enfants et pour les adultes, d'intergénérationnalité – la ludothèque est un objet très transversal. Elle est aujourd'hui parmi les ludothèques qui marchent le

mieux en Haute-Garonne, pour celles que nous avons visitées au service des sept à 77 ans. Le chef de projet est Marion PLUVERT. François UBEDA et Sophie CLEMENT ainsi que Josie LASSUS-PIGAT sont les élus associés à ce projet.

Dans notre calendrier de l'année 2022, c'est une priorité 3, tout simplement parce que ce sujet sera probablement démarré dans son implantation en début 2023. Vous comprenez que 80 projets, 10 politiques publiques, nous ne pouvons pas de mettre des priorités 1 partout, nous étions obligés de phaser, sur les quatre ans qui viennent, l'entièreté des projets.

Autre exemple : la prévention de la délinquance jeunesse autour du CLSPD toujours dans l'axe 1 éducation jeunesse. Béatrice MARIN en est la cheffe de projet. Sophie CLEMENT et François UBEDA en sont les élus référents. C'est pour nous une priorité 1.

Je vais prendre un troisième exemple : l'aménagement du lac des Chanterelles et son environnement, un sujet sur lequel nous travaillons déjà depuis pas mal d'années. Que chacun sache qu'il est au cœur de nos préoccupations, surtout après le passage des sangliers. Jade BOSCHE, qui est la responsable du service environnement, va piloter le projet avec Patricia MALGRAS qui est en charge de la requalification des espaces publics et Agnès MESTRE, adjointe à l'environnement, qui en est l'élue de référence. C'est une priorité 1.

Voilà quelques éléments pour lancer le débat sur nos politiques publiques. Il n'y aura pas de vote, l'idée est un peu d'échanger, de clarifier, de répondre à vos questions si vous en avez. Merci.

▪ **Béatrice DELPIT**

Merci Madame le Maire. Pourrions-nous connaître le nombre de panneaux numériques implantés dans la commune s'il vous plaît ?

▪ **Madame le Maire**

Ils sont au nombre de quatre. Il y en a deux dans les entrées de ville côté Revel, côté Toulouse sur la RM2, il y en a un à Altigone et un devant l'école Henri Puis.

▪ **Rachida ARADJ**

Bonsoir Madame le Maire. Je vous remercie. Je voulais savoir si vous avez mis en place un tableau de suivi des 84 actions, et si tous les élus peuvent y avoir accès, s'il vous plaît. Merci.

▪ **Madame le Maire**

Oui, bien sûr que nous avons un tableau de suivi, que les chefs de projet mettent à jour, mais malheureusement c'est un document interne et de travail qui n'est pas communicable. Nous sommes tout à fait prêts à répondre à toutes vos questions. Nous rendrons des comptes, comme nous l'avons fait à deux reprises au précédent mandat, vis-à-vis de nos concitoyens. Nous avons des commissions plénières ensemble.

Je vous invite, si vous n'avez pas eu le temps – ce que je peux comprendre – de lire les 80 projets, à la prochaine commission plénière. Si vous avez le temps en amont, vous nous dites : « Pouvez-vous nous parler de l'avancement de tel ou tel projet ? » Nous sommes à votre disposition en commission plénière pour vous répondre. Si ce n'est pas en commission plénière, vous nous envoyez un mail et l'élu de référence avec les services vous répondront pour savoir où nous en sommes.

Ce sont des outils de pilotage internes. Je m'assurais auprès de Virginie DAVID, qui est DGA, que je n'étais pas autorisée à diffuser un document de pilotage interne à la collectivité, ce qu'elle me confirme.

Je me rends compte, parce qu'il nous écoute, que je n'ai pas excusé Monsieur le DGS qui a le COVID et qui nous suit à distance. Je le remercie parce qu'il s'est impliqué au côté de Virginie dans la préparation de ce conseil municipal. Monsieur GUSSE ayant le COVID, évidemment il n'est pas là ce soir. Je suis désolée, Monsieur GUSSE, de ne pas vous avoir excusé en introduction.

Autre question sur ces politiques publiques ou sur les 84 projets ?

▪ **Rachida ARADJ**

Merci Madame le Maire. En ce qui concerne la vidéosurveillance, avant de déployer la troisième tranche, serait-il possible d'avoir un bilan concernant l'efficacité des premières tranches s'il vous plaît ? Merci.

▪ **Madame le Maire**

Je n'ai pas la réponse à la question de façon aussi précise que nous avons l'habitude de vous répondre, c'est-à-dire combien de délits ont été élucidés grâce aux caméras de vidéoprotection. Je peux vous dire qu'en tant que Maire, j'ai été amenée à autoriser l'accès aux images de très nombreuses fois, et que la police municipale et la gendarmerie sont très impatientes de cette nouvelle tranche tellement elle leur est utile. C'est vraiment une intime conviction que je pense nous partageons tous, peut-être pas vous parce que vous n'avez pas les éléments, mais nous qui savons à quel point la gendarmerie nous met la pression pour déclencher la troisième tranche. Cela a été utile.

Je vais pouvoir vous l'envoyer, si ma collègue Colette CROUZEILLES ne sait pas répondre précisément en nombre de délits élucidés ou en nombre de délits non élucidés mais pour lesquels les images ont été utiles. La police municipale, quand vous la croisez, est tout à fait fondée à vous répondre non pas en nombre parce qu'il faudra que je leur demande de vous répondre, mais elle est tout à fait fondée à vous dire si elle pense que c'est utile. Vous interrogez n'importe lequel des policiers, nous faisons des réunions mensuelles avec eux, avec Colette CROUZEILLES, ils nous demandent, comme la gendarmerie, quand arrive la troisième tranche.

Les citoyens nous le demandent, nous le voyons dans les questions qui nous sont posées régulièrement par les citoyens sur le mail, et la gendarmerie et la police municipale sont très demandeuses. Là aussi vous pouvez avoir des voisins gendarmes, vous pouvez interroger les gendarmes en off, en tant que citoyen : vous allez me semble-t-il entendre à quel point cela leur est utile puisque c'est ce qu'ils nous disent à nous.

Colette, as-tu quelques éléments de réponse concrets ?

▪ **Colette CROUZEILLES**

Je n'ai pas de chiffres exacts. En revanche, le dernier cambriolage qu'il y a eu dans le secteur du Corail, c'est une bande qui venait de l'extérieur et qui a été arrêtée grâce aux caméras. C'est grâce à cela que la bande a pu être arrêtée suite à ces cambriolages, grâce au visionnage des vidéos.

▪ **Rachida ARADJ**

Je voudrais revenir sur la transition écologique. Il me semble qu'en février 2020 il a été voté une autorisation de déclaration préalable pour une installation photovoltaïque sur la toiture de la MAM.

▪ **Madame le Maire**

Un de mes collègues sait répondre, mais le projet est toujours complètement d'actualité, a été grandement retardé par les deux ans de COVID. Elle va voir le jour. Il n'y a aucun problème de toiture pour porter les panneaux, tout cela avait été étudié. Nous faisons le point tous les trimestres avec Monsieur GUSSE, je crois que la dernière fois le projet avait été retardé, pour les raisons que nous connaissons, de deux ans.

Je vous propose en prochain conseil ou en prochaine commission plénière de vous dire quel est le nouveau calendrier. Personnellement je n'ai pas rencontré le porteur de projet qui est une émanation du conseil régional comme vous le savez, mais en tout cas il n'est pas mis en cause, si c'était votre question, ce projet.

▪ **Rachida ARADJ**

Merci Madame le Maire.

▪ **Madame le Maire**

Avec plaisir. Merci beaucoup.

Sur ces politiques publiques qui étaient la délibération 3, il n'y a pas de vote.

Délibération non soumise au vote

4. ELECTION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE A.-LABOUILHE

▪ **Madame le Maire**

Nous allons vous proposer un nom en substitution de Georgette PERAL qui faisait partie de notre majorité, et je vous demande si vous acceptez que nous votions à main levée ou si vous exigez un vote à bulletin secret. Je le demande à la fois à Aude LUMEAU-PRECEPTIS et à Olivier ARTERO. Merci beaucoup.

Cette quatrième délibération vise à remplacer Georgette PERAL à la maison de retraite Augustin-Labouilhe. La proposition que nous vous faisons ce soir, et je la remercie d'avoir accepté cette délégation, est la candidature de Françoise TEXIER.

Pas d'objection ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie en son nom et au nom du conseil municipal.

Madame Françoise TEXIER est élue à l'unanimité

5. ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

▪ Madame le Maire

Nous allons voter de façon obligatoire à bulletin secret. Il va nous falloir une scrutatrice ou un scrutateur. Il va nous falloir deux personnes, d'habitude ils sont deux. Quelqu'un veut-il se dévouer ?

Pendant que vous vous préparez pour la gestion de ce vote à bulletin secret : l'élection des membres du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale. Je crois que pour ce vote et pour ceux qui nous écoutent, vous avez été appelés pour nous dire qui étaient les noms des personnes qui allaient vous représenter, les deux groupes. Pour le CA du CCAS, je suis dans une délibération qui est un peu la suite de la précédente. L'idée est de remplacer Georgette PERAL au CA du CCAS. La proposition qui vous est faite est le remplacement de Georgette PERAL par Françoise TEXIER.

Je vous propose d'indiquer le nom à haute voix de la personne pour laquelle vous votez quand vous avez des procurations, et pendant ce temps nous allons pointer qui vote. Tout bulletin barré sera nul. Vous avez l'option, si vous souhaitez voter blanc, de ne rien mettre dans l'enveloppe ou de mettre cette liste indiquant Françoise TEXIER à la place de Georgette PERAL. Dans la minorité ce sont Béatrice DELPIT et Louis-Antoine VERGNAUD qui siègent déjà depuis le début au CCAS. Ce sont pour la majorité Annicet KOUNOUGOUS, Marie-France TABURIAU, Alice VALERA, Pierre AUDOUBERT et Geneviève FERNANDEZ qui siègent pour la majorité.

Nous venons de compter les enveloppes. Nous avons bien 33 enveloppes, comme nous sommes 33 élus cela tombe bien. Tout le monde avait donné une procuration. Il s'agit maintenant tout simplement de les dépouiller. L'un ouvre, l'autre annonce, « liste complète » pour la liste complète ou « blanc », ou ce que vous voulez si quelque chose est écrit. Merci.

Il est procédé au dépouillement.

Nous avons bien 33 votes, 33 listes complètes. Merci pour votre vote. C'est donc Françoise TEXIER qui remplacera Georgette PERAL au CA du CCAS.

▪ Aude LUMEAU-PRECEPTIS

Pour les commissions, qu'en est-il ?

▪ **Madame le Maire**

Nous y venons. Si nous n'avons pas traité une commission qui vous intéresse, je vous y répondrai.

La liste suivante est élue à l'unanimité (Pour : 33 / Abstention : 0 / Contre : 0) :

- A. KOUNOUGOUS
- MF. TABURIAU
- A. VALERA
- P. AUDOUBERT
- G. FERNANDEZ
- F. TEXIER
- B. DELPIT
- LA. VERGNAUD

6. CREATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES CAO DEDIEE AU QUATRIEME GROUPE SCOLAIRE ET ELECTION DE SES MEMBRES

▪ **Madame le Maire**

Pour la création de cette commission d'appel d'offres, Georgette PERAL n'était pas représentée donc nous n'avons pas à traiter le cas malheureusement du départ de Georgette. Là, nous devons traiter le départ de Gautier GIVAJA de la commission d'appel d'offres, la CAO. Nous vous demandons, Aude LUMEAU-PRECEPTIS et Olivier ARTERO, de bien vouloir nous donner un nom pour siéger à la commission d'appel d'offres en remplacement de Monsieur GIVAJA. Il faut que vous tombiez d'accord. Il n'y a qu'un nom. Nous pouvons voter, vous allez nous dire ce que vous voulez faire. Merci Olivier ARTERO, merci Aude LUMEAU-PRECEPTIS. C'est Marc MOREAU que vous nous proposez pour rejoindre la CAO spécial quatrième groupe scolaire.

Je vous propose comme tout à l'heure de voter à main levée, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. C'est aussi un vote pour lequel nous avons le choix. Il y a des votes pour lesquels le bulletin secret est impératif, et d'autres pour lesquels nous avons le choix. Si à la majorité nous sommes d'accord pour voter à bulletin secret, alors nous pouvons voter à main levée. Je vous propose de voter à main levée. Etes-vous d'accord ?

Je vous propose de voter pour le remplacement de Gautier GIVAJA par Marc MOREAU. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Il est élu à l'unanimité, lui aussi. Merci.

Je peux vous rappeler, pour ceux qui l'auraient oublié, qu'à côté de Marc MOREAU, il y a quatre élus que sont Josie LASSUS-PIGAT, Etienne LOURME, Jean-Luc DUPRESSOIRE et Sophie CLEMENT. Est suppléant et va venir s'ajouter comme titulaire Marc MOREAU. Comme suppléants : Annicet KOUNOUGOUS, Pierre AUDOUBERT, Thierry ARCARI, François UBEDA et Olivier ARTERO.

Adoptée à l'unanimité (Pour : 33 / Abstention : 0 / Contre : 0)

La composition de la C.A.O. spéciale 4^{ème} Groupe scolaire est adoptée telle que suit :

Titulaires : Madame le Maire (Présidente), J. LASSUS PIGAT, E. LOURME, JL. DUPRESSOIRE, S. CLEMENT, M. MOREAU

Suppléants : A. KOUNOUGOUS, P. AUDOUBERT, T. ARCARI, F. UBEDA, O. ARTERO

▪ **Aude LUMEAU-PRECEPTIS**

Vous parliez tout à l'heure de l'ensemble des commissions extramunicipales, notamment les thématiques.

▪ **Madame le Maire**

Devant le peu de délai que nous avons eu pour gérer l'arrivée de la démission de Gautier GIVAJA et de Sophie BAREILLE, nous vous proposons de réfléchir pour que vous nous donniez les noms des personnes dans vos deux groupes qui viendront les remplacer, de nous les communiquer par mail, et nous les intégrerons dans le prochain conseil municipal.

Pour autant, je prends l'engagement de vous associer, vous les chefs de file Olivier ARTERO et Aude LUMEAU-PRECEPTIS, à toutes les convocations, pour celles auxquelles vous voudriez assister. Vous le savez, c'est bien d'être titulaire mais tout le monde peut y assister. Vous aurez toutes les dates, pour qu'avant le conseil municipal vous puissiez déléguer un certain nombre d'entre vous pour être présents à toutes les commissions si vous le souhaitez, mais le vote effectif, nous vous le proposons au prochain conseil municipal. D'ici là, envoyez un mail à Monsieur GUSSE pour dire qui remplace Gautier GIVAJA, dans quelles commissions, et nous le prendrons en compte au prochain conseil.

7. APPROBATION DU DEPOT DE CANDIDATURE POUR LA CREATION D'UNE MAISON FRANCE SERVICES

▪ **Madame le Maire**

Qu'est-ce qu'une maison France services ? Une maison France services est un nouveau modèle d'accès au service public pour les Français. L'objectif est de rapprocher le service public des usagers de la commune. Il se caractérise par quatre ambitions pour faciliter cet accès aux services publics :

- Le retour du service public au cœur des territoires, bien sûr beaucoup plus dans des communes périurbaines comme nous, dans des communes rurales, que dans des communes comme Toulouse où les services publics sont évidemment très présents ;
- Le service public moderne qui apporte une réponse à visage humain aux besoins des citoyens par la présence physique d'au moins deux agents d'accueil formés pour accompagner les usagers dans leurs démarches ;
- Regrouper en un même lieu les services de l'Etat, des opérateurs de l'Etat, du conseil régional, du Département et de la métropole et puis les collectivités, nous-mêmes ;
- Éviter de rediriger les administrés vers d'autres guichets.

Nous n'avons pu que nous intéresser à ce nouveau modèle. Nous avons trouvé cela intéressant, au-delà des services publics que la mairie délivre, d'apporter à nos concitoyens tous les services publics. Evidemment pas dans la globalité des services, mais un premier niveau de service sur tous les services publics auxquels un citoyen pourrait souhaiter avoir accès.

Nous, Mairie de Saint-Orens, quand nous vous proposons de souscrire et de déposer

notre candidature à ce label, nous sommes là dans une volonté de proposer un accès facilité aux services publics. Comme il y a un accompagnement financier de 30 000 euros par an versés par l'Etat pour toutes les Communes qui vont chercher un label et l'obtiennent, nous avons besoin de l'approbation du conseil municipal pour déposer candidature.

Quels sont les critères d'obtention de ce label ? Vous l'avez dans la délibération. Un minimum de deux agents polyvalents présents en permanence. Sur une certaine plage horaire de 24 heures sur les 35 heures habituelles par semaine, des animateurs des structures qui ont suivi une formation pour répondre aux usagers et les accompagner dans leur démarche. Un bureau fermé pour respecter la confidentialité, une connexion Internet de qualité.

C'est un label qui vient accompagner le conseiller numérique que nous avons déjà dans la commune et qui est aussi financé par l'Etat, qui vise à apporter un service par des personnes humaines à nos concitoyens. Ces personnes sont formées à la fois à l'information numérique et à la fois aux services qui ne nécessitent pas la fourniture d'un certificat ou d'un papier administratif. La délibération vise à nous engager dans cette démarche de labellisation France services.

Y a-t-il des questions ?

▪ **Marc MOREAU**

Juste quelques précisions : j'avais cru comprendre que cette maison était un lieu unique pour centraliser tous les services publics. Où cela va-t-il se passer à Saint-Orens ? Ce n'est pas une mauvaise chose.

Par ailleurs, ce qui m'inquiète un peu : la dotation de 30 000 euros sera-t-elle suffisante pour gérer des locaux, payer du personnel et des infrastructures diverses et variées ?

▪ **Madame le Maire**

Très bonne question. Je prends la seconde et j'essaie de répondre aux deux.

▪ **Louis-Antoine VERGNAUD**

Sur le coup, j'avais la même question que Marc MOREAU : par les échanges que nous avons pu avoir chacun d'entre nous avec certaines communes, en général la subvention ne suffit pas à prendre en charge le coût total des maisons France services.

Je tiens à rappeler qu'une maison France services c'est bien, c'est un accompagnement de premier niveau. Je préférerais que le Gouvernement mette les moyens pour que les vrais services publics soient sur les territoires.

▪ **Madame le Maire**

Je réponds aux deux prises de parole.

Sur le plan du lieu, pour être labellisés nous avons eu une visite du sous-préfet de Muret et d'un technicien de la préfecture qui sont venus visiter différents lieux, pour que nous n'allions pas chercher une labellisation dans un lieu qui ne convienne pas aux services de l'Etat qui vont nous donner la labellisation.

Nous avons fait le tour d'un certain nombre de lieux. Pour l'instant, les deux lieux qui fonctionnent bien sont à la fois le lieu d'accueil entreprise et emploi dans lequel nous avons deux bureaux. Voyez-vous duquel je parle ? Il y a le CCAS sur la place de la Fraternité, l'Espace pour tous, et un troisième bâtiment où nous avons l'accueil des demandeurs d'emploi, l'accueil des entreprises. Nous avons aussi des permanences faites par des partenaires du CCAS. Cet endroit leur a bien plu.

Le deuxième qui leur a bien plu : pour ceux qui voient la maison des associations, quand on entre par la porte place de la Fraternité à la maison des associations (et non pas à la salle Dieuzaide), sur la gauche nous avons un bureau qui est un bureau partagé, vide. Quand on dit « deux personnes », ce sont deux personnes tout le temps en accueil pendant les 24 heures de plage d'ouverture, avec la salle de réunion que vous connaissez sur la droite qui n'est pas la salle Dieuzaide, qui est au service de tous les acteurs de la maison des associations et une banque d'accueil.

Les représentants de France services étaient plus que satisfaits de tous les services publics plus la salle de réunion qui est à côté. Ce sont deux options, ce n'est pas l'un et l'autre mais l'un ou l'autre. En tout cas ils ont trouvé ces lieux extrêmement pertinents parce qu'à côté du CCAS, et permettant un accueil assez complet.

Pour le coût, comme je viens de le dire, ce sont deux personnes à temps complet pendant 24 heures hebdomadaires dont une en accueil.

Ensuite, nous n'avons pas du tout besoin de recruter ni une, ni deux personnes. Nous recrutons qui nous voulons, comme nous voulons. En tout cas, nous allons commencer par le proposer à des agents de la Commune et nous verrons si cela génère un recrutement ou pas.

Nous considérons que ces 30 000 euros sont plus que bienvenus. S'il faut – aujourd'hui nous ne le pensons pas – mettre 10 000 euros de plus sur le budget de fonctionnement pour amener ce service, avec les difficultés pour se déplacer, le coût de l'essence quand vous avez besoin d'aller à la CAF, aux impôts, en préfecture, cette possibilité qui nous est offerte n'a pas de prix pour nous. Tout a un prix, bien sûr, mais elle nous paraît extrêmement utile. Vous avez un interlocuteur physique formé sur toutes ces procédures et sur toute cette administration, qui vous facilite.

A un moment donné, il faudra aller chercher peut-être le passeport, la carte d'identité, un document, mais si avant vous y alliez trois fois ou deux fois, là vous n'irez qu'une fois, et tout sera fait pour chercher le document dans la commune. Nous avons là des services publics qui viennent en complément des services communaux. Ils nous proposent de former l'entièreté des accueils. Nous avons trois accueils : l'accueil au CTM, l'accueil en mairie, l'accueil au CCAS pour que tout le monde soit bien formé, pour pouvoir délivrer un premier niveau de service avant même d'aller à France services. Nous étions assez soucieux de faire en sorte que nos agents d'accueil soient formés avant d'orienter les citoyens vers le bureau France services.

Donc aujourd'hui nous pensons que cela peut couvrir nos frais. Nous n'avons pas ouvert de ligne budgétaire supplémentaire. Nous pensons – des agents me l'ont déjà indiqué – que cela va intéresser des agents de la commune. Oui, nous pensons qu'il y a une mutualisation possible et si cela venait à être plus cher, vous avez raison de poser la question, alors nous ouvririons une ligne budgétaire tellement nous pensons que ce service a un sens.

Quant à la prise de parole de Louis-Antoine VERGNAUD, comme il s'y attend, je ne répondrai pas sur tout sujet qui touche à la politique nationale, ni pour encenser la politique nationale, ni pour la critiquer. Mais votre question rejoignait celle de Marc MOREAU, je pense y avoir répondu.

Y a-t-il d'autres questions sur cette délibération numéro 7 ? Pas de question ? Je vous propose de la voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux contre et cinq abstentions, c'est noté, parfait. Merci beaucoup.

Adoptée à la majorité (Contre : ARTERO / ARADJ. Abstention : DELPIT / LUMEAU-PRECEPTIS / VERGNAUD / MOREAU / LECLERC)

8. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

▪ Pierre AUDOUBERT

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, et en raison d'une demande de disponibilité d'un agent, il est nécessaire de recruter un chef de service aux affaires générales. Ainsi est proposée l'ouverture d'un poste pour répondre aux besoins du service et à la nature des fonctions, sous réserve que ce fonctionnaire ait pu être recruté dans des conditions statutaires.

Dans ce cadre, il convient de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'attaché territorial à temps complet.

▪ Madame le Maire

Délibération 8, des questions ? Nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité

9. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

▪ Pierre AUDOUBERT

Tableau des emplois non permanents : la création d'un accroissement temporaire de catégorie A sur le grade d'attaché territorial. Afin d'assurer un tuilage en perspective d'un congé maternité à la direction des affaires générales et de la stratégie budgétaire, il est proposé de créer un poste.

▪ **Madame le Maire**

Des questions sur la délibération 9 ? Il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité

10. COMPTE DE GESTION 2021

▪ **Madame le Maire**

Plusieurs délibérations vont être présentées par Alice VALERA. La première, la délibération numéro 10, il s'agit de voter le compte de gestion 2021. Séverine DIGNAC, notre Directrice budget finances affaires générales se rapproche. Merci Séverine.

▪ **Alice VALERA**

Bonsoir à tous et bonsoir à toutes. Ce soir, je vais vous présenter quatre grands thèmes : le compte de gestion, le compte administratif, l'affectation des résultats de 2021, et enfin le budget primitif pour 2022. Il faut savoir que tous les enjeux et les finalités retenues sont conformes au débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu ici même le 15 février lors du conseil municipal. C'est la raison pour laquelle je vais vous présenter de manière synthétique les grandes masses. Vous avez tous reçu tous les détails, donc je resterai généraliste sur ces grandes masses.

Il faut savoir que ce budget 2022, nous l'avons voté comme une année normale. « Normale », c'est sans COVID ou autre. Nous avons pris ces éléments-là.

Le compte de gestion est validé par notre comptable. Il va nous révéler toutes les opérations qui ont eu lieu entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021. C'est une photo à l'instant T de notre situation. Il s'avère qu'en fonctionnement, nous avons eu 1 900 000 euros, en investissement nous avons un solde négatif de 1 110 000 euros, et le résultat brut de clôture s'élève à +789 821 euros. Ce compte a été validé par notre comptable.

Nous abordons maintenant le compte administratif. Le compte administratif est le miroir du compte de gestion. La seule différence est qu'il va y avoir tous les restes à réaliser : tout ce que nous n'avons pas encore payé et tout ce qui n'a pas encore été encaissé. En ce qui concerne le fonctionnement, rien ne change, toujours 1 900 000. Sur l'investissement, il nous reste 925 000 euros à régler et 928 000 euros à encaisser. Nous avons donc ici encore un solde négatif de 1 108 000. Cela nous permet d'avoir un résultat net de clôture de 792 246 euros. Ce résultat net, nous allons l'affecter comme d'habitude à notre programme d'investissement 2022 si vous en êtes d'accord.

Voici notre budget pour 2022. Il se présente ainsi : 19 950 000 euros en fonctionnement et 8 480 000 euros en investissement, soit un total pour notre budget de 28 430 000 euros. Par ailleurs et conformément à ce que Madame la Maire nous a présenté en février lors du dernier débat d'orientations budgétaires, le budget intègre également un recours à l'emprunt de 6 millions sur la durée de notre mandat. Je précise ici que seulement une partie, c'est-à-dire 2,3 millions, va être utilisée. Le solde, à savoir 3,7 millions, doit être utilisé en 2023 et en 2024. Nous voulions insister sur ce point-là.

Nous abordons maintenant le reste du dossier, notamment sur le fonctionnement, mais avant toute chose nous préférons vous montrer tout ce qui était afférent au COVID puisque nous l'avons dissocié évidemment de notre fonctionnement classique pour notre commune. Vous avez ici un tableau synthétique de 2020 à 2022. Vous voyez les coûts, les remboursements et le reste à charge pour la Commune.

Dans un premier temps, vous avez la protection des agents, la protection des écoles et la protection de la population. Nous avons un reste à charge de 127 835 euros.

Par ailleurs, en ce qui concerne les dispositifs encadrés par l'ARS, nous avons eu ce poste médical avancé, l'unité COVID et le centre de vaccination à Jean-Dieuzaide, et enfin le centre de vaccination Espace Marcaisonne pour 2021. Pour ces dispositifs, nous avons un reste à charge de 67 143. Le total de ces deux éléments est de 194 978 euros.

Nous allons pouvoir vous montrer les dépenses de fonctionnement hors COVID. Cela nous semble un tableau un petit peu plus normal. Ces dépenses de fonctionnement reposent sur quatre thématiques qui sont les charges à caractère général, les charges de personnel, les autres charges de gestion courante et les atténuations de produits.

En ce qui concerne les charges à caractère général, il est prévu en 2022 5 318 000 euros. Ce budget prévoit la réalisation des actions menées sur une année pleine, sans effet COVID. Des choses vont réapparaître telles que la fête locale qui maintenant va avoir lieu, la salle de spectacle Altigone qui va retrouver une activité normale, ainsi que l'ASH municipale.

Ces charges à caractère général concernent également toute la mise en œuvre des services publics. J'entends par là les dépenses d'activité, d'entretien des équipements communaux, des espaces verts, la maintenance des matériels de restauration et d'informatique, le parc automobile, la restauration avec les denrées alimentaires, la téléphonie, le marché de gestion de la salle de spectacles avec la SEM Altigone, la DSP périscolaire, l'ALSH municipal.

Par ailleurs, il faut noter que nous avons une progression des effectifs scolaires qui bien évidemment, par effet de calcul, a une incidence sur les dépenses de la restauration scolaire et des frais également payés à l'Amicale laïque ou pour les activités périscolaires et extrascolaires. N'oublions pas que nous avons une hausse importante des tarifs de matières premières qui impactent notre budget sur les énergies, les carburants, etc., mais vous le savez aussi bien que moi.

Ensuite, les charges de personnel cette année sont prévues à 10 440 000. Elles comprennent la masse salariale avec toutes les rémunérations, pour 9 900 000. Elles évoluent évidemment chaque année en fonction des mesures catégorielles décidées par la loi des finances, l'évolution des carrières, et par différents types de cotisations et de choix internes de gestion. Elles comprennent également l'assurance du personnel pour un montant de 510 000 euros qui évolue en fonction de la masse salariale et de la sinistralité. Il y a également la médecine du travail pour un montant de 23 000 euros.

Par ailleurs – vous le savez très bien –, en 2022 on vient de nous annoncer un dégel du point d'indice donc pour l'instant, à ce jour, nous n'avons pas le taux d'évolution de

ce point d'indice et nous ne connaissons pas encore la date d'application. Dès que nous aurons les informations nécessaires, nous pourrons travailler dessus. Nous pensons que d'ici la fin de l'année bien évidemment, nous pourrons faire les ajustements budgétaires qui seront opérés par décision modificative si nécessaire.

Les autres charges de gestion, troisième point : elles s'élèvent à 1 491 000 pour 2022. Il s'agit des subventions de fonctionnement aux associations locales, aux coopératives scolaires et au COS. Il s'agit également de la subvention d'équilibre au CCAS en reconduction de 2021, c'est le même montant, aux contributions du SICOVAL au titre des frais de gestion des équipements sportifs 4 Co, mais qui sera développé un petit peu plus tard, du maintien à domicile des aides ménagères, de la participation au SDEHG, et enfin de la réhabilitation de la décharge de Drémil.

Quatrième point : les atténuations de produits. C'est la contribution au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour un montant de 88 000 euros. Son montant n'est pas notifié à la Commune mais le budget de l'Etat n'a pas augmenté l'enveloppe globale, et le montant de 2021 a été reconduit en 2022, donc même montant. Il s'agit également de la pénalité SRU. Elle est d'ores et déjà notifiée et ce pour un montant de 70 000 euros, soit une baisse par rapport à l'an dernier de 23 000 euros. Le nombre de résidences principales a progressé de 355 logements et celui des logements sociaux de 135 appartements, soit un pour trois. En conséquence, le taux des logements sociaux retenu pour 2022 est de 16,83. Il était l'an dernier de 14,61 et pour rappel, il était de 11,76 en 2014.

Nous abordons maintenant les recettes de fonctionnement qui concernent la fiscalité directe, la dotation communautaire, la fiscalité indirecte, la dotation et les participations, les autres produits de fonctionnement courant et les atténuations de charges.

En ce qui concerne la fiscalité directe, elle est prévue à 7 857 000 euros pour 2022. Il s'agit de la taxe foncière pour les propriétés bâties et non bâties, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il s'agit pour les résidences secondaires d'un montant de 84 000 euros à Saint-Orens. Je vous rappelle que depuis le budget 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée des recettes des Communes et remplacée par la taxe foncière du Département. Il est également à noter que le budget de l'Etat pour 2022 a décidé que l'assiette de calcul évoluait de 3,4 %. En revanche, les taux de la commune restent inchangés.

Deuxième point : la dotation communautaire. Ces dotations de Toulouse métropole se sont élevées à 5 937 000 euros en 2021 et seront reconduites de la même manière en 2022.

Troisième point : la fiscalité indirecte, 722 000 euros pour cette année. Ce sont principalement les droits de mutation qui ont connu une très forte progression en 2021. Notre ville étant très attractive, nous avons obtenu cette année 741 000 euros de droits de mutation. Je vous rappelle que nous percevons 1,2 % sur les prix de ventes immobilières. Cette année, par mesure de prudence, parce qu'évidemment c'est très aléatoire, nous ne savons pas exactement où nous allons, nous prévoyons 550 000 euros. Il y a également la TLPE, la taxe locale sur la publicité extérieure, qui est reconduite pour un montant de 130 000 euros. Nous avons eu 124 000 euros en 2021.

Quatrième point : les dotations et les participations, qui se sont élevées à 1 491 000 en 2021, sont prévues à 1 436 000 euros, soit -3,7 % par rapport à l'an passé. Il s'agit principalement de la dotation globale de fonctionnement qui est cette année de 367 000 euros contre 437 000 euros l'an passé. Cette dotation est fixée par l'Etat et évolue en fonction de la population. Cette année, nous avons eu une progression un peu moins importante. Au 1^{er} janvier 2021, la population avait augmenté de 740 habitants et au 1^{er} janvier 2022, nous notons une augmentation de 185 habitants. Dans ce poste, il y a également les participations et les subventions. Elles se sont élevées à 995 000 euros en 2021 et sont prévues à 988 000 euros en 2022, soit une légère baisse de 0,6 %. Il s'agit principalement des subventions de la CAF aux structures de la petite enfance, de la jeunesse, pour le Département du fonctionnement de l'école de musique, et pour le lycée de l'utilisation des équipements sportifs, des frais de scolarités refacturés aux Communes pour les enfants scolarisés à Saint-Orens. La baisse constatée en 2022 est principalement liée à la baisse du nombre d'enfants toulousains scolarisés dans nos écoles. Les autres produits – toujours hors remboursement COVID – s'élèvent à 1 861 000 en 2022 et concernent la facturation aux usagers des activités pour la petite enfance, la restauration, l'école de musique, etc. En 2021, ces frais avaient été impactés par la crise sanitaire, mais dans une moindre mesure qu'en 2020. Ces autres produits concernent également les produits du Domaine, à savoir les baux. Il s'agit de La Poste, de la gendarmerie, de l'agence postale à Catala et des halles de Gameville. Il s'agit également de location de salles et enfin des versements d'Altigone.

Dernier point : les atténuations de charges, soit les remboursements de l'assurance du personnel. Nous avons encaissé en 2021 418 000 euros et 378 000 en 2022. Cette recette bien évidemment dépend d'éléments extérieurs. La prévision prend en compte le départ en retraite d'agents en longue maladie.

Avant d'aborder les investissements, un slide sur la dette. Nous avons un réalisé de 1 450 000 en 2021 et un prévisionnel de 1 260 000 pour 2022. En ce qui concerne l'annuité, c'est-à-dire le remboursement annuel de la dette, nous avons une baisse de 12,80 %. Pour les encours – le stock des emprunts à ce jour –, nous avons une baisse de 10,85 %. Sachez que nous avons deux emprunts qui se terminent en 2022 : un emprunt de 2005 et un emprunt de 2015.

Nous pouvons aborder maintenant les dépenses d'investissement. Ces dépenses réelles d'investissement hors dette se sont élevées à 1 847 000 en 2021, comme vous pouvez le voir sur le tableau. A cela s'ajoutent 900 000 euros de dépenses en reste à réaliser car non payées à la clôture du budget 2021 non achevé, bien évidemment automatiquement transférées sur notre budget de 2022 qui est de 4 751 000 euros, soit un total de 5 651 000 euros.

Ces dépenses se déclinent en cinq axes majeurs, notamment les projets structurants du mandat. En 2022, les travaux de réhabilitation du château Catala sont menés jusqu'à la fin de l'année, d'où un coût plus important que prévu sur ce budget : 2 100 000 euros. La première échéance de la maîtrise d'œuvre déléguée à Toulouse métropole est également prévue pour 220 000 euros, ainsi que le lancement d'une assistance à maître d'œuvre pour la réhabilitation de la villa Massot, pour 60 000 euros.

Deuxième point : les interventions sur notre patrimoine. Ce sont les travaux

d'entretien sur nos équipements administratifs, culturels, sportifs, groupes scolaires, etc. Ils concernent pour les groupes scolaires l'équipement des premières classes maternelles en TBI pour les grandes sections, la fin de remplacement des sols de Catala, la transformation du réfectoire de l'école Henri-Puis en self, des travaux d'isolation, l'installation des luminaires leds, la poursuite de la mise aux normes d'accessibilité, des études pour l'aménagement du premier étage au-dessus des locaux du Secours populaire, au gymnase Riquet le remplacement des rampes par des leds, au complexe sportif la rénovation de deux courts extérieurs (un financement est d'ailleurs demandé par le club de tennis auprès de la fédération), à la MAM des travaux de sécurisation et de gestion du stationnement, l'installation de la wifi dans les équipements publics, et la réfection de la toiture de l'église.

Les fonds de concours correspondent aux travaux effectués par le SDEHG, sur les réseaux d'éclairage public ainsi que sur l'effacement des réseaux aériens de télécom. Pour les moyens généraux, il s'agit des moyens informatiques, interventions sur le parc auto, mobilier administratif, etc.

Dernier point, les acquisitions foncières. En 2021, il s'agissait de l'acquisition de la maison diocésaine du Corail, et en 2022 nous prévoyons une provision pour divers éléments.

Nous abordons maintenant les recettes, ce sera notre dernier point pour l'instant. Les recettes d'investissement se sont élevées à 1 760 000 en 2021 et sont prévues à 4 770 000 en 2022 en intégrant les restes à réaliser de 2021, soit 928 000 euros. Elles se décomposent de la manière suivante : la FCTVA (qui comme vous le savez correspond à la récupération de la TVA) pour une valeur de 16,404 % sur les investissements réalisés il y a deux ans. Pour 2021, nous avons en FCTVA 1 283 000 euros sur les investissements de 2019 et en 2022 nous avons 479 000 euros sur les investissements de 2020.

En ce qui concerne les subventions, pour 2022 les subventions prévues sont celles qui vous ont été présentées lors du débat d'orientations budgétaires : pour la réhabilitation du château et de la halle Catala un complément de 100 000 euros du Département et 380 000 euros de la Région ; pour les travaux dans les écoles 20 000 euros du Département ; pour les travaux à la MPE 37 000 euros de la CAF ; pour la rénovation de la villa Massot 250 000 euros du Département.

Pour les cessions, en 2022 sont prévues la cession du terrain situé 5 rue de Nazan pour un montant de 200 000 euros dont la signature est prévue fin mars, et la cession des parts issues de la transformation de la SEM Altigone en SPL pour 40 000 euros.

Pour l'emprunt, en 2021, le solde de 200 000 euros de l'emprunt 2020 a été encaissé. Compte tenu de diverses recettes d'investissement, de l'autofinancement et de la reprise de provisions pour 500 000 euros, il est prévu d'encaisser, c'est ce que nous avons dit tout à l'heure, 2 300 000 pour le financement du programme d'investissement sur les 6 millions du mandat prévu pour le futur contrat.

Je crois que j'ai tout dit. Je vous remercie de votre écoute. Je remercie aussi Madame DIGNAC pour la préparation de ce travail.

▪ **Madame le Maire**

Merci Alice VALERA. Si nous résumons, au travers de cette présentation, nous avons présenté la délibération 10, le compte de gestion 2021, nous avons présenté la délibération 11, le compte administratif 2021, nous avons proposé une affectation des résultats, c'est la délibération 12, délibération 13 les votes, nous vous avons proposé un maintien et une stabilité des taux d'imposition, c'est la délibération 13, nous avons présenté le budget primitif 2022, c'est la délibération 14, et nous vous avons proposé la reprise de provisions pour les opérations d'investissement 2022, c'est la délibération 15.

L'AP/CP a été présentée pour la rénovation du château et de la halle Catala (autorisations de programmes et crédits de paiements), un outil au service de l'investissement.

Nous sommes donc à la délibération 16. Y a-t-il des questions sur les délibérations de 10 à 16 ?

▪ **Aude LUMEAU-PRECEPTIS**

Je n'ai pas de question mais j'ai un problème technique. Vraiment, je ne sais pas comment vous faites, mais pour ma part je n'arrive pas à suivre correctement entre l'énoncé et les informations que j'ai là. En plus, sur le document, chaque fois que l'on renvoie il faut recharger systématiquement à la page précédente, c'est un bazar pas possible.

Est-il possible, en dehors de la présentation très claire, Madame VALERA, que vous avez faite, que nous ayons des documents sur table, notamment sur la question des budgets et autres ? Franchement, je ne sais pas comment vous faites.

▪ **Madame le Maire**

Si j'ai bien compris votre difficulté, la méthode – je ne vous donne pas de leçons sur la façon de travailler – qui me semblerait la mieux est que comme ce sont des tableaux qui sont dans les documents, vous passiez a minima une heure à lire le document avant, à l'écran. Si vous le voulez en papier, nous vous le donnons en papier.

▪ **Aude LUMEAU-PRECEPTIS**

Nous avons préparé ce Conseil, l'air de rien, pendant un peu plus d'une heure.

▪ **Madame le Maire**

Si vous avez préparé en une heure, deux heures, trois heures avant, vous avez lu le document. Deuxièmement, vous pouvez avoir besoin d'un papier. Nous sommes à votre disposition pour faire ce travail préparatoire. Nous avons dit que nous passions tout en numérique mais si vous avez besoin de-ci de-là d'une version papier, vous appelez le secrétariat et nous vous en donnons une. C'est pour la préparation.

Si ce travail est fait, vous me dites que vous l'avez fait, c'est super, alors je vous invite à ne plus regarder votre document pendant que la présentation est faite. Tous les tableaux sont les mêmes que ceux que vous avez vus la veille ou l'avant-veille en

préparant. Vous allez écouter Alice VALERA et vous allez voir en écoutant si elle répond aux questions que vous vous êtes posées en préparant.

Vous vous perdez si vous essayez de passer d'un dossier papier à une présentation PowerPoint, qui finalement ne reprend que les tableaux qui sont dans le document. Après avoir écouté, soit vous vous dites : « Elle y répond. », soit vous avez le document que vous avez annoté en préparation et vous vous dites : « Elle n'a pas répondu. », vous posez des questions.

Mais ce n'est pas pour dire non à la question que vous m'avez posée. Je vous dis oui. Vous voulez des documents sur table pendant le conseil municipal, je vous réponds oui, nous vous donnerons tous les documents sur table que vous voulez, que vous nous demandez. Mais nous travaillons de cette façon en pensant que vous allez travailler comme cela : vous allez préparer puis écouter sans faire le rapprochement avec le papier. Je comprends que ce soit compliqué. Après, vous allez nous poser des questions sur ce à quoi nous n'avons pas répondu pendant la présentation.

Mais ce n'est pas pour répondre à votre demande de documents. Nous vous donnerons sur table tous les documents que vous souhaitez. Il vous suffira de nous les demander la veille.

▪ **Aude LUMEAU-PRECEPTIS**

Je vous remercie pour ce partage de technicité sur la méthode de travail, j'en prends bonne note, mais je retiens surtout qu'il nous suffit d'appeler en mairie pour avoir les documents sur table le jour J. Merci beaucoup.

▪ **Madame le Maire**

Absolument, nous vous l'avons dit depuis le début. Sur table ou pas sur table. Nous sommes contents que vous ayez embarqué le numérique mais de-ci de-là, pour des tableaux, des chiffres, etc., l'idée n'est pas d'encombrer vos imprimantes personnelles. Nous vous l'avons toujours dit : sur table bien sûr, mais surtout avant si vous en avez besoin. Nous sommes là par exception, nous faisons vraiment me semble-t-il un gros effort sur le numérique, mais il ne faut pas non plus, si vous en avez besoin, ne plus jamais rien imprimer. C'est sur table mais aussi avant. Je vous propose de vous fournir les documents dont vous avez besoin.

La parole circule. Y a-t-il des questions suite à cette présentation ?

▪ **Etienne LOURME**

Sur l'effacement des réseaux, sur la partie télécom, normalement, beaucoup ont changé avec le SDEHG à partir du 1^{er} janvier, mais cela devrait être pris sur l'enveloppe locale, la partie télécom qu'en principe nous payions à 100 %. Maintenant, normalement c'est la métropole et cela doit être pris sur l'enveloppe locale. Cela concerne l'effacement du Bousquet et l'effacement... Ce n'est pas cela ?

▪ **Madame le Maire**

Bonne question Monsieur LOURME, nous vous répondons. Monsieur LOURME suit, merci. Avez-vous d'autres questions ?

Alice VALERA a bien préparé, c'est clair, et nous sommes sur la continuité des débats que nous avons eus à la suite du débat d'orientations budgétaires au précédent mandat. Etes-vous d'accord pour voter groupé ? En l'absence de Georgette PERAL, qui va être notre doyen ? C'est Jean-Pierre GODFROY.

La délibération numéro 10, qui est contre ? Qui s'abstient ? Sept abstentions au compte de gestion.

Adoptée à l'unanimité (Abstention : DELPIT / LUMEAU-PRECEPTIS / VERGNAUD / MOREAU / LECLERC / ARTERO / ARADJ)

11. COMPTE ADMINISTRATIF 2021

▪ **Madame le Maire**

Au compte administratif, je dois sortir et passer la présidence de séance à Jean-Pierre GODFROY.

▪ **Jean-Pierre GODFROY**

Nous votons le compte administratif. Oppositions ? Cinq ? Qui s'abstient ? Deux ? Par conséquent, il est voté à la majorité. Je vous remercie.

Adoptée à la majorité (Contre : DELPIT / LUMEAU-PRECEPTIS / VERGNAUD / ARTERO / ARADJ. Abstention : MOREAU / LECLERC). Madame le Maire ne prend pas part au vote.

12. AFFECTATION DES RESULTATS 2021

▪ **Madame le Maire**

Qui est contre ? Qui s'abstient sur l'affectation des résultats ? On me disait qu'il fallait que je les mette au vote, les unes après les autres. Il va falloir que vous leviez la main. Sept abstentions.

Adoptée à l'unanimité (Abstention : DELPIT / LUMEAU-PRECEPTIS / VERGNAUD / MOREAU / LECLERC / ARTERO / ARADJ)

13. FISCALITE DIRECTE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

▪ **Madame le Maire**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Sept abstentions, merci.

Adoptée à l'unanimité (Abstention : DELPIT / LUMEAU-PRECEPTIS / VERGNAUD / MOREAU / LECLERC / ARTERO / ARADJ)

▪ **Madame le Maire**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Sept abstentions, je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité (Abstention : DELPIT / LUMEAU-PRECEPTIS / VERGNAUD / MOREAU / LECLERC / ARTERO / ARADJ)

15. REPRISE DE PROVISIONS POUR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2022

▪ **Madame le Maire**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Sept abstentions. Merci à vous.

Adoptée à l'unanimité (Abstention : DELPIT / LUMEAU-PRECEPTIS / VERGNAUD / MOREAU / LECLERC / ARTERO / ARADJ)

16. RENOVATION DU CHATEAU ET DE LA HALLE CATALA – MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT AP/CP

▪ **Madame le Maire**

Nous avons déjà voté une AP/CP, c'est juste une mise à jour. La question que vous posez est : pourquoi repassons-nous alors que cette délibération a déjà été passée ? Il ne faut pas qu'Alice réponde à une question que vous n'avez pas posée. Pourquoi cette délibération 16 existe-t-elle ? Est-ce cela votre question dans ce document ? Nous présentons la délibération 16 qui est une mise à jour de l'autorisation de programme et crédits de paiement.

▪ **Alice VALERA**

Le 7 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé l'ouverture d'une AP/CP, une autorisation de programme sur des crédits de paiement, destinée à la rénovation du château et de la halle Catala, dont le coût global est de 2 975 000 euros. Au vu de la répartition des crédits sur le compte administratif et des paiements prévus en 2022, la mise à jour est la suivante, sans changer le montant : en 2021, nous avons eu 62 308 euros, en 2022 2 100 000 euros et en 2023 812 692 euros.

Pour information, si vous voulez faire le comparatif avec 2021, ce que nous avons vu précédemment, en 2021 c'étaient 59 400, en 2022 2 500 000 et en 2023 415 600. Quoi qu'il en soit, le montant est toujours le même.

▪ **Madame le Maire**

Des questions sur cette délibération 16 ? Il n'y en a pas. Je vous propose de la voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Sept abstentions, je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité (Abstention : DELPIT / LUMEAU-PRECEPTIS / VERGNAUD / MOREAU / LECLERC / ARTERO / ARADJ)

▪ **André PUIS**

Madame le Maire expose à l'assemblée que par convention établie en 1994, le SICOVAL assure la gestion des équipements intercommunaux pour le compte des Communes d'Auzielle, Escalquens, Labège et Saint-Orens.

Ces équipements sont aujourd'hui les suivants : la piscine, le gymnase Cassin et le gymnase Prévert. Conformément à cela, la Ville participe financièrement aux charges de fonctionnement et d'investissement relatives à chaque équipement. Le montant de participation est calculé chaque année.

Vous avez la préparation du budget. Afin de permettre le versement par les Quatre communes de leur participation, il convient que chacun délibère respectivement sur le montant actuel de leur contribution. En application de ces éléments, la participation de la Ville pour l'année 2022 est de 354 660 euros. Après, vous avez le tableau qui vous explique comment c'est dispatché et la somme que nous payons, qui est plus de la moitié de la dépense. Si tel est votre avis, vous voudrez bien adopter la délibération ci-après.

▪ **Madame le Maire**

Merci. Des questions sur la délibération 17 ?

▪ **Aude LUMEAU-PRECEPTIS**

Juste pour vous dire que nous avons été alertés par l'état du plafond du gymnase Cassin, et que vraiment, tout cet hiver les enseignants et des élèves ont fait cours dans des conditions peu respectueuses de l'environnement des gamins et des profs qui y sont toute la journée. Il a plu à plusieurs reprises dans le gymnase.

Financièrement je sais que vous êtes en lien avec les 4 Co, mais que la Commune de Saint-Orens prenne vraiment fait et cause pour la qualité de cet équipement détérioré. Je m'y suis rendue moi-même, j'ai pu constater que les plafonds étaient dans un état indescriptible. C'est juste pour les choix budgétaires et financiers à venir.

▪ **Madame le Maire**

C'est très pertinent. Je vais laisser André PUIS vous répondre. Sur le sujet de l'état et de la raison pour laquelle ce n'est déjà pas résolu, comme vous le savez c'est le SICOVAL qui conduit ces travaux. Sur le plan financier, bien sûr que dans ce que vous avez j'espère voté dans la délibération 17, les budgets sont prévus pour refaire ce plafond, et moi-même j'ai pu juger de son état.

Je suis d'accord avec vous : cela urge et je ne sais pas vous répondre sur pourquoi cela n'est pas encore fait. En tout cas, les budgets sont prévus chez nous, les devis sont là, le SICOVAL nous a sollicités, nous avons les sous. Encore faut-il que les travaux soient admis par le SICOVAL.

André PUIS, connais-tu la raison pour laquelle nous avons du retard dans les travaux du gymnase ?

▪ **André PUIS**

Nous avons une réunion je crois dans 15 jours. Nous avons retardé un peu certains travaux. Nous sommes bien d'accord, c'est l'établissement Prévert.

Ah non, Cassin vous avez trouvé beaucoup de fuites ? Nous ne sommes pas tellement au courant. Les travaux avaient été faits, cela venait d'une poutre extérieure et nous avons fait des travaux. Je vais me renseigner à nouveau. Je m'excuse, je croyais que c'était Prévert. Après c'était la piscine. Le tuilage nous fait un souci. Mais nous ne sommes pas seuls sur la piscine. Cassin, nous sommes presque seuls car nous sommes à 93 % responsables de la gestion. Réponse dans 15 jours, trois semaines. Ce sera mis à l'ordre du jour.

▪ **Madame le Maire**

Merci André PUIS.

▪ **Marc MOREAU**

Comme utilisateur de Cassin, j'abonde dans le sens d'Aude LUMEAU-PRECEPTIS. L'éclairage est complètement défectueux, et ce n'est plus de saison mais le chauffage est complètement défectueux aussi.

▪ **Madame le Maire**

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je vous reconferme : les travaux et les financements sont prévus dans le budget de la Ville de Saint-Orens. Il nous donnera plus de détails peut-être. Je pense qu'il serait bien, Virginie, qu'à l'issue de cette réunion avec vous, Séverine, nous vous fassions un petit mail pour savoir pourquoi les travaux n'ont pas encore été faits, quand ils seront faits, que vous puissiez renseigner les gens, d'abord vous, Marc, qui êtes pratiquant de cet espace, et vous, Aude, les gens qui vous ont sollicitée, en disant qu'on vous a prévenue que les travaux devraient être faits par le SICOVAL à telle date. Cela vous va-t-il ?

▪ **André PUIS**

Avant de commencer le conseil municipal, j'avais dit à Monsieur MOREAU de ne pas m'interpeller. Lui il monte aux murs, je le laisse monter tranquille. La prochaine fois je le ferai plus haut, le mur.

▪ **Madame le Maire**

Merci André PUIS.

▪ **Aude LUMEAU-PRECEPTIS**

Juste pour comprendre ce que vous venez de dire, Monsieur PUIS, à propos de Cassin...

▪ **Madame le Maire**

Ce sont d'autres travaux prévus. Mais nous répondons à votre question.

▪ **Aude LUMEAU-PRECEPTIS**

Les travaux de Cassin sont-ils prévus aussi ?

▪ **Madame le Maire**

Oui, absolument.

▪ **Aude LUMEAU-PRECEPTIS**

Vous n'êtes pas au courant, Monsieur PUIS ?

▪ **André PUIS**

Quand on budgétise tous les travaux, on met celui de Cassin à part puisque c'est nous qui payons à 93 %. Nous considérons que c'est à nous de décider de faire les travaux ou pas. Avec Josie – il y a Josie avec moi –, nous avons dit que nous allions attendre un petit peu et attaquer les travaux. Mais pour pouvoir attaquer les travaux, il faut donner l'ordre au SICOVAL. Cet établissement, nous pourrions le gérer nous-mêmes puisque nous sommes à 93 % avec Auzielle. Auzielle nous suivrait. Quand il y a un intermédiaire, c'est un peu plus long. Voilà ce que je peux dire. Nous ne pouvons pas faire plus vite.

▪ **Madame le Maire**

Merci André PUIS. Nous sommes sur la délibération 17. Vous laissez une procuration, Monsieur ARTERO ? Merci beaucoup. Nous avons répondu à la question sur les problèmes de toiture du gymnase Cassin qui seront pris en compte sur notre budget. Je vous propose de la voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Olivier ARTERO quitte l'instance.

18. MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

▪ **Alice VALERA**

Madame le Maire peut être amenée à engager des dépenses qu'elle supporte personnellement, alors qu'elles concernent ses fonctions de représentation de notre Commune, notamment pour ses déplacements et diverses manifestations. Il s'agit de couvrir ces dépenses. Le montant annuel prévu à cet effet est de 1 000 euros. Le remboursement de ces frais se fera sur présentation de factures et par mandat administratif.

▪ **Madame le Maire**

Des questions sur cette délibération 18 ?

▪ **Rachida ARADJ**

Madame le Maire, j'aurais une question peut-être qui va vous fâcher.

▪ **Madame le Maire**

Nous l'écoutons comme les autres. Allez-y.

▪ **Rachida ARADJ**

Je me pose la question : les élus n'ont-ils pas un remboursement des frais ? Vous demandez le remboursement des frais de représentation, mais quelles dépenses seront recouvertes ? Merci.

▪ **Madame le Maire**

La question ne me fâche pas du tout. Pourquoi voulez-vous qu'elle me fâche ?

Les dépenses annuelles de moi-même comme celles de tous les élus sont voisines de zéro. Mais il se trouve que quand je me déplace, quand je vais au Congrès des maires ou autre, les délais de remboursement parfois sont de deux mois, trois mois. Nous avons proposé cette délibération jusqu'à concurrence de 1 000 euros par an. C'est l'objet de la délibération. Si vous vous déplacez pour représenter la mairie, pour quoi que ce soit, et que vous nous en informez, que vous nous fournissez des justificatifs, cela n'est jamais arrivé ni du temps de Christian SEMPE ni depuis que je suis Maire, mais la loi nous permettrait de vous les rembourser. La pratique veut que nous n'ayons aucuns frais de représentation en général.

▪ **Rachida ARADJ**

Merci pour cette réponse.

▪ **Madame le Maire**

Avec plaisir. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité

19. RENOVATION ET REHABILITATION DE LA VILLA MASSOT – DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DSIL / PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

▪ **Alice VALERA**

Dans le cadre des démarches prévues pour obtenir des financements auprès des partenaires, afin de limiter le coût à charge pour notre Ville, le dossier déposé le 20 décembre 2021 porté à connaissance du conseil municipal le 15 février, nécessite à la demande de la préfecture une délibération du conseil municipal actant le coût

prévisionnel de l'opération et de son financement.

Le coût prévisionnel est de 4 472 000 euros hors taxes, le financement escompté 1 268 000 euros hors taxes, et le coût à charge pour la Ville 3 204 000 euros hors taxes.

▪ **Madame le Maire**

Merci Alice VALERA. Délibération 19, des questions ? David ANDRIEU nous quitte, il a laissé une procuration. Je vous souhaite une bonne soirée. Elise RAIMBAULT aussi, pour raisons municipales. Tous les deux, nous vous excusons. Vous avez laissé une procuration aussi. Nous avons trois nouvelles procurations : celle d'Olivier ARTERO, celle de David ANDRIEU et celle d'Elise RAIMBAULT.

Votez tant que vous êtes là. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Sept abstentions.

Adoptée à l'unanimité (Abstention : DELPIT / LUMEAU-PRECEPTIS / VERGNAUD / MOREAU / LECLERC / ARTERO / ARADI)

Monsieur David ANDRIEU et Madame Elise RAIMBAULT quittent l'instance.

20. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE : EXONERATION DU MOBILIER URBAIN DE VOYAGEURS

▪ **Agnès MESTRE**

Conformément au Code général des collectivités territoriales, Toulouse métropole est désormais compétente dans la gestion des abris voyageurs sur son territoire en lieu et place de ses Communes membres. Le contrat pour la gestion de ces abris voyageurs doit être renouvelé. Dans le cadre de ce contrat, Toulouse métropole souhaite pouvoir percevoir une redevance d'occupation de son domaine public routier. Or, cela va s'opposer au principe de non-cumul de la redevance et de la taxe locale sur la publicité extérieure instaurée par certaines Communes.

Comme le CGCT prévoit la possibilité d'exonérer totalement ces dispositifs d'abris voyageurs de la TLPE, je vous demande de bien vouloir adopter cette délibération pour l'exonération des abris voyageurs de la TLPE.

▪ **Madame le Maire**

Merci. Délibération 20, des questions ?

▪ **Louis-Antoine VERGNAUD**

Une petite question : sait-on s'il y a une différence entre la redevance qui pourrait être appliquée et le contrat qui sera signé avec Toulouse Métropole ? La question est : cela rapportera-t-il moins ou plus que si nous avons gardé cette redevance ?

▪ **Agnès MESTRE**

Je ne l'ai pas mis ? La redevance va rester identique et la TLPE va être annulée pour toutes les Communes. Certaines Communes avaient la TLPE. Nous n'en faisons pas partie mais certaines Communes l'avaient, d'où la nécessité que toutes les Communes exonèrent cette TLPE. Je ne peux pas vous dire au niveau du chiffre, je n'ai pas le chiffrage. Je peux me renseigner et vous donner ce chiffre.

▪ **Madame le Maire**

Ce que me dit notre Directrice générale adjointe : cette taxe est déjà exonérée. Nous avons un transfert de compétence qui nous oblige à délibérer, mais pour répondre à votre question il n'y a pas de modification des recettes.

Merci Agnès MESTRE, merci Louis-Antoine VERGNAUD. C'est la délibération 20. Je vous propose de la voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité

**21. APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX DU COLLEGE
JACQUES-PREVERT POUR LES PERMANENCES INFO JEUNES**

▪ **François UBEDA**

Chers collègues, bonsoir. Ce soir, nous allons faire une délibération qui permet d'être au plus près de notre jeunesse. Je vais vous lire l'exposé.

Madame le Maire expose à l'assemblée que le service Info jeunes, qui est l'ancien service du Point d'information jeunesse, a changé de nom. La Ville de Saint-Orens enclenche une démarche pour aller à la rencontre des jeunes dans les établissements scolaires. Les objectifs sont de promouvoir les services et la mission d'information, d'orientation, de promotion de la jeunesse auprès des jeunes, conseiller, accompagner les jeunes dans les réponses, leurs besoins, travailler avec eux et les soutenir l'émergence de nouveaux projets.

L'Info jeunes utilisera les locaux scolaires de Jacques-Prévert pour réaliser cette permanence deux jeudis par mois de 11 heures à 14 heures, sous réserve de modification de dernière minute, selon les disponibilités, dans une salle mise à disposition par le collège pour pouvoir y rencontrer des collégiens le temps d'une pause méridienne.

▪ **Madame le Maire**

Merci. Délibération 21, des questions ? Il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité

22. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE MUSCULATION ENTRE LA VILLE DE SAINT-ORENS ET LE LYCEE PIERRE-PAUL-RIQUET

▪ Josie LASSUS-PIGAT

Il s'agit d'approuver le projet de convention relative à la mise à disposition d'un équipement sportif, la salle de musculation en l'occurrence, à destination du lycée Pierre-Paul Riquet, un bâtiment attenant au gymnase et au lycée lui-même, convention annexée à la présente délibération et qui reprend toutes les modalités, qui permet d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Très satisfaits de cet accord qui prévoit un partenariat entre la Ville et le lycée.

▪ Madame le Maire

Merci Josie LASSUS PIGAT. Des questions sur la délibération 22 ? Pas de question. Je vous remercie. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité

23. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA SOCIETE CHRONOSTART POUR LA COURSE DES RIVIERES ET CHATEAUX

▪ Pierre AUDOUBERT

Pour mener à bien l'organisation pratique de la manifestation, la Ville a recherché un prestataire à qui confier pour son compte l'organisation de la gestion, les inscriptions et le chronométrage. Les principales dispositions de la convention sont gestion des inscriptions, chronométrage des courses, et reversement des frais d'inscription auprès de la collectivité.

Nous rémunérons cette prestation au montant de 890 euros, et la société Chronostart s'engage à reverser à la Ville l'intégralité des frais d'inscription perçus aux différentes courses qui sont de 20 euros pour le 21 kilomètres, 15 euros pour le 14 kilomètres, 8 euros pour le 7 kilomètres, 10 euros pour la marche 14 kilomètres, et 5 euros pour la marche de 7 kilomètres. Merci.

▪ Madame le Maire

Pierre AUDOUBERT, merci. C'est la délibération 23.

▪ Aude LUMEAU-PRECEPTIS

Je sais que cette délibération va être validée et adoptée par la grande majorité de ce conseil. En tant que conseillère municipale, je ne partage pas cette optique qui fait que pour organiser un événement qui pourrait rester communal, nous allons rémunérer une société qui va se charger d'organiser, de chronométrer et de vendre les dossards pour une course qui reste somme toute très saint-orennaise, dans nos quartiers, et qui est courue par beaucoup de Saint-Orennais, qui s'y sont essayés il y a de cela quelques mois.

Vraiment, notre groupe ne partage pas forcément cette option et cette optique qui viserait à déléguer des organisations de courses plutôt locales et familiales qui n'ont pas d'envergure à proprement parler ni régionale, ni internationale, à des sociétés que l'on rémunère et qui sont des sociétés privées.

▪ **Pierre AUDOUBERT**

Cette course a un périmètre plus large que Saint-Orens. Même le 14 kilomètres cette année fait partie d'un challenge qui s'appelle Raphaël Lévy, qui est au niveau de l'ancienne région Midi-Pyrénées. De fait, tous les bénéficiaires que nous récupérons de cette course sont réemployés comme nous l'avons fait cette année pour un voyage dont nous avons déjà parlé ici, au niveau du port de la Préhistoire, pour des enfants et des familles du Secours populaire et de l'Espace pour tous.

Cette gestion est la méthodologie la plus simple car nous n'avons pas les compétences en interne pour gérer un chronométrage et des inscriptions de ce type d'événement. C'est pour cela que nous avons choisi cette solution, et 99 % des organisations de ce type sont faites comme cela.

▪ **Madame le Maire**

Je complète la réponse qu'a faite Pierre AUDOUBERT. Je ne suis pas une spécialiste des courses mais d'abord, elle n'est pas communale, elle est intercommunale. Nous sommes plusieurs Communes associées à cette course.

Ensuite, c'est une course nature et familiale, nous sommes complètement d'accord avec vous. Nous avons eu beaucoup de participants la fois dernière. Pour autant, si vous organisez une course, qu'il n'y a pas d'organisateur officiel et qu'il n'y a pas un chronométrage sérieux, même si vous êtes en amateur, la course sera beaucoup moins fréquentée. C'est un monde dans lequel il y a un minimum de rigueur à avoir, et l'amateurisme n'a pas sa place pour faire une course sans la chronométrer.

Compte tenu des fonds d'ores et déjà levés, obtenus par la municipalité, de mécènes pour financer cette course, je vous assure que ces 800 euros de convention de prestation avec une société qui simplement chronomètre de façon rigoureuse et objective me semblent tout à fait fondés, sans quoi cela s'appellera la Promenade des amis de Saint-Orens.

Ce n'est pas la question. La question est de faire quelque chose de nature et de familial, mais avec la rigueur d'une course. Nous n'allons pas chercher le semi-marathon, nous n'allons pas chercher la performance sportive, mais nous allons chercher un minimum de rigueur – combien avons-nous eu de participants l'année dernière ? – pour avoir 450 participants. Si nous n'avons pas de partenariat objectif sur le chronométrage, nous aurons beaucoup moins de monde.

La parole est à vous.

- **Aude LUMEAU-PRECEPTIS**

Merci, Madame le Maire, pour ces précisions. C'est juste pour faire un parallèle : je ne dis pas que quand c'est payé, c'est plus professionnel. Nous assistons chaque année à la réception de la coupe des Lutins à Saint-Orens, il y a un jury, plus de 20 clubs viennent de toute la région et je sais que le jury par exemple fait partie de la Fédération de patinage, est bénévole. Nous n'avons jamais payé les jurés, ils viennent participer, et la coupe des Lutins a la réputation qu'elle a aujourd'hui au niveau régional.

- **Madame le Maire**

Je vous dis simplement que pour avoir été à l'arrivée de la course, je ne sais pas si vous y étiez, vous aussi, à la première édition, l'année dernière, je vois mal comment sans rigueur on peut chronométrer. Quand des paquets de 12 coureurs arrivent ensemble sur la ligne d'arrivée, ils sont contents de savoir comment ils sont classés. Ce sont souvent des groupes. Il est important d'avoir la rigueur d'un chronométreur non pas de patinage mais de course à pied. C'est très difficile de différencier parce qu'ils arrivent extrêmement groupés.

Pierre, confirmes-tu cette rigueur dont nous avons besoin ? Nous sommes incapables de chronométrer une course parce que les gens arrivent par paquets. Il faut un laser qui les pointe.

- **Pierre AUDOUBERT**

Ce n'est pas fait tout à fait comme cela, mais chaque dossard a une puce intégrée, ces puces sont mises en place sur les dossards et c'est chronométré à travers des puces. On prend la puce sur un tapis au départ et sur un tapis à l'arrivée, il y a un tapis automatique. Toutes les courses sont faites comme cela.

Nous pouvons débattre des heures sur le sujet : il n'existe pas une course que je connaisse chronométrée manuellement. Cela n'existe pas. Cela existait il y a une cinquantaine d'années, ce n'est plus le cas.

- **Madame le Maire**

Merci de ces précisions.

- **Louis-Antoine VERGNAUD**

Pardon, Monsieur AUDOUBERT, ce n'est pas du tout ce que nous disons. Nous ne parlions pas de faire une course d'amateurs sans rigueur. Nous remettons juste en cause éventuellement le fait de faire participer une société privée. La Ligue d'athlétisme par exemple ne pourrait-elle pas venir et mettre en place des bénévoles ? C'est une question. Nous ne remettons pas en cause la rigueur, il n'a jamais été question de cela.

- **Madame le Maire**

Merci de ces questions et de la compréhension de ces éléments.

▪ **Pierre AUDOUBERT**

Une précision sur la Fédération française d'athlétisme dont nous sommes partenaires : nous leur demandons de nous prêter des matériels, ils nous les louent. Ils nous facturent la location de matériels, de balises, de dossards, etc. Rien n'est gratuit dans notre monde aujourd'hui. Nous pouvons le regretter mais c'est comme cela. Là, une prestation est faite, est due, nous la payons.

▪ **Madame le Maire**

Rien n'est gratuit à la Fédération d'athlétisme, peut-être que cela l'est pour d'autres fédérations.

▪ **Rachida ARADJ**

Je voulais savoir si vous avez le bilan financier de l'édition précédente.

▪ **Madame le Maire**

Nous l'avons, nous l'avons déjà fourni.

▪ **Pierre AUDOUBERT**

Nous l'avons fourni lors d'un compte rendu de la course et une délibération avait parlé du bilan financier. Nous avons dégagé un bénéfice de 900 ou 1 000 euros qui avait permis de financer le voyage.

▪ **Madame le Maire**

Merci. Question suivante.

▪ **Rachida ARADJ**

Une petite remarque : pourquoi cette société utilise-t-elle des puces jetables alors qu'il y a des puces réutilisables ?

▪ **Pierre AUDOUBERT**

Ce n'est pas le cas aujourd'hui. On n'utilise quasiment plus de puces réutilisables car il faut les remployer, les reprogrammer, cela coûte beaucoup plus cher que des puces jetables qui sont des petits éléments que l'on colle sur le dossard.

▪ **Madame le Maire**

Merci pour la réponse et pour vos questions. C'est la délibération 23. Nous allons la voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Sept abstentions. Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité (Abstention : DELPIT / LUMEAU-PRECEPTIS / VERGNAUD / MOREAU / LECLERC / ARTERO / ARADJ)

24. RETROCESSION D'UNE PARCELLE CADASTREE BL N° 291 SITUEE ENTRE LA RUE DE LANOUL ET LA RUE DU VIVIER

▪ Serge JOP

Le chemin piétonnier situé entre la rue de Lanoul et la rue du Vivier est public, mais sur une partie seulement. Il existe en effet une servitude de passage au profit de la Commune sur la partie privée, qui correspond à la parcelle cadastrée BL 291 précitée. Madame et Monsieur MARCHAN, qui sont propriétaires du bien situé contre cette parcelle, au 7 bis rue de Lanoul, eux sont sur la 321, sont également propriétaires de cette parcelle 291, et souhaitent régulariser la situation et rendre le chemin entièrement public.

Dans le cadre d'une négociation amiable, Monsieur et Madame MARCHAN ont consenti à céder à l'euro symbolique cette parcelle à la Commune de Saint-Orens. Il est proposé d'acter le projet d'acquisition de la parcelle BL 291 qui fait 21 mètres carrés, et d'autoriser la signature d'un acte authentique d'acquisition dudit bien.

▪ Madame le Maire

Merci. Délibération 24, des questions ? Je vous propose de la voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité

25. DESAFFECTATION ET DECLASSERMENT DE DEUX PARCELLES CADASTREES BI 224 ET BI 226 ISSUES DU DOMAINE PUBLIC SITUEES AVENUE AUGUSTIN-LABOUILHE

▪ Serge JOP

La délibération 25, et 26 qui viendra juste après, en réalité sont tout simplement étroitement imbriquées.

J'attaque donc la délibération numéro 25. Suite à une procédure de négociation amiable engagée par Monsieur CATTO et Madame BIENFAIT qui habitent au 1 rue Simone-Lambert, la Ville envisage de céder des parcelles cadastrées BI 224 et BI 226 issues du domaine public et correspondant à une bande de terrain non aménagée longeant leur propriété qui est située à l'angle de l'avenue Augustin-Labouilhe et de la rue Simone-Lambert.

Dans le cadre de cette procédure, ces parcelles, d'une contenance totale de 79 mètres carrés, doivent d'abord être désaffectées et déclassées pour être intégrées dans le domaine privé de la Ville. Ces parcelles demeurent sans intérêt patrimonial pour la Ville et ne sont pas affectées à un service public ni à l'usage direct du public.

Vous êtes invités à autoriser Madame le Maire à désaffecter et déclasser ce foncier, et poursuivre la procédure de cession à titre onéreux objet de la délibération qui va suivre. Il faut que ce soit entériné.

▪ **Madame le Maire**

Des questions sur la 25 ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.
Adoptée à l'unanimité

26. CESSION DE DEUX PARCELLES CADASTREES BI 224 ET BI 226 ISSUES DU DOMAINE PUBLIC SITUEES AVENUE DE AUGUSTIN-LABOUILHE

▪ **Serge JOP**

Cette délibération concerne la vente de terrains dont nous venons de parler. Les propriétaires du terrain ont fait une offre par courrier en date du 20 septembre 2021 pour son acquisition. Mais la Commune n'est devenue propriétaire des espaces verts de Tucard que le 1^{er} décembre 2021. La Commune vient de consentir, par la délibération que nous venons de passer, à l'intégrer dans le domaine privé de la Commune. Il vous est donc demandé d'autoriser Madame le Maire à procéder à la vente de ces parcelles d'une contenance de 79 mètres carrés, que le service du Domaine a évalué à 4 500 euros hors taxes.

▪ **Madame le Maire**

Merci. Des questions sur la délibération 26 ? Il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.
Adoptée à l'unanimité

27. PROCEDURE DE LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU POUR LE SECTEUR ALBIGES

▪ **Serge JOP**

Comme chacun le sait, le secteur Albigès est contigu à Catala. Situé aux portes de Toulouse dans la continuité immédiate du quartier Catala, à proximité de la zone commerciale principale de la commune et desservi par les transports en commun, le secteur Albigès représente un endroit idéal pour le développement urbain.

Pour ces raisons, une OAP, orientation d'aménagement programmé, avait été réalisée lors de la création du PLUi-H et rendait constructibles les terrains compris dans son périmètre. Cette OAP prévoyait notamment la construction d'un CFA avec une résidence étudiante.

Toutefois et malheureusement, avant l'aboutissement de ce projet par jugement du 30 mars 2021, qui a confirmé ses effets dans le temps le 20 mai 2021, le tribunal administratif de Toulouse a annulé le PLUi-H, induisant un retour au PLU. Cette décision a notamment eu pour conséquence le reclassement des parcelles concernées par ce reclassement en zone agricole, donc non constructible.

Au vu de l'investissement déjà réalisé par le porteur de projet du CFA, acquisition du terrain, autorisation d'urbanisme pour l'aménagement du terrain, subventions, et de l'intérêt général que présente ce projet, la Commune, après validation par Toulouse

métropole, a décidé de mettre en œuvre une procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU pour classer en zone constructible les parcelles uniquement nécessaires à l'implantation de ce projet, c'est-à-dire environ 1 hectare.

▪ **Aude LUMEAU-PRECEPTIS**

J'ai plusieurs demandes à vous formuler. Pour ma part, je n'ai pas souvenir qu'une délibération ait concerné l'hypothétique création ou construction d'un CFA en mairie. Il ne me semble pas que nous ayons eu le débat ici, et en commission non plus.

Par rapport au projet et à la délibération qui vient de nous être présentée, pouvez-vous s'il vous plaît fournir le document qui relève de l'acquisition du terrain par le porteur de projet ? Nous présenter l'OAP qui avait été faite avant que le tribunal de Bordeaux ne décide d'arrêter immédiatement les constructions sur les zones agricoles, et qui se retrouvent aujourd'hui classées au nouveau PLU qui est donc l'ancien, cette zone en zone agricole ?

Vous demandez aussi l'autorisation d'urbanisme. Je crois que dans le document, elle est datée du 22 décembre 2020 et du 20 avril 2021. Et vous faites allusion à l'engagement de nouveaux acteurs : nous renseigner sur qui sont ces nouveaux acteurs.

Pouvez-vous nous communiquer les pièces inhérentes à cette autorisation d'urbanisme que je viens de citer ? Ensuite, pouvez-vous nous communiquer la procédure de déclaration de projet que nous lançons par cette délibération ?

▪ **Madame le Maire**

Merci.

▪ **Serge JOP**

Merci Aude LUMEAU-PRECEPTIS. Il y a plusieurs questions. Je vais essayer de répondre dans l'ordre, si j'en oublie je pense que tu me rappelleras à l'ordre. Tu m'as posé beaucoup de questions. Tu m'as dit que nous n'avions pas déclaré le CFA en mairie. C'est cela, en gros, que nous n'avions pas eu de débat ici, que nous n'avions pas délibéré pour déclarer un CFA. C'est cela ?

Jusqu'à preuve du contraire, un projet de construction privée ne fait pas l'objet d'une déclaration en mairie ou d'une délibération en mairie. Il s'agit d'un projet privé. Il n'y avait aucune raison que ce soit réalisé avant qu'un projet ne soit déposé, etc., que nous en parlions. Si d'aventure il y avait eu par la suite une construction de faite, je pense que nous n'aurions pas manqué, comme nous le faisons régulièrement maintenant, surtout depuis les séances que nous avons en privé mais sans vote, de vous en avertir.

Ensuite, vous demandez le document d'acquisition du terrain par le porteur de projet. Je vous rappelle que c'est un terrain privé qui a été acquis par un porteur privé. Le document d'acquisition n'est pas un document qui existe en mairie, jusqu'à preuve du contraire. Je ne vois pas pourquoi nous l'aurions. Il s'agit d'une vente qui s'est passée entre deux privés.

- **Aude LUMEAU-PRECEPTIS**

Intervention hors micro

- **Serge JOP**

Je ne comprends pas ce qu'elle veut. Que voudrais-tu comme pièces ?

- **Madame le Maire**

Le dossier est d'une simplicité biblique, c'est même le même qu'avant, nous en avons débattu de très nombreuses fois. Simplement, le PLUi-H étant annulé, nous montons une autre procédure qui s'appelle la déclaration de projet. C'est le même.

Vous avez parlé de nouveaux acteurs, je n'ai pas compris quels sont-ils. Nous nous parlons oralement, ce que vous ne comprenez pas dans cette question. Serge et moi nous sommes prêts à vous répondre. Ce sont les mêmes acteurs, cela s'appelle Les Chalets. Nous portons un CFA, nous en avons parlé de très nombreuses fois, nous allons essayer de trouver si nous en avons parlé en conseil ou en commission plénière ou en commission. Nous en avons parlé de très nombreuses fois vous et moi en réunion de quartier avec les habitants de Catala.

- **Aude LUMEAU-PRECEPTIS**

Intervention hors micro

- **Madame le Maire**

Pour aller au bout de mes propos, je dis peut-être des choses qui sont erronées, mais laissez-moi penser que vous aussi. Vous découvrez un sujet, je vous le dis, qui ni plus ni moins est le même. La procédure est la déclaration de projet. Vous nous dites que vous ne posez pas de questions, vous dites des choses erronées.

Me permettez-vous de présider cette séance et de vous donner la parole et de la prendre quand je vous la donne ? Sur un sujet aussi intéressant mais sur lequel il n'y a strictement rien de nouveau, nous voulons bien débattre le temps qu'il faut, mais laissez-nous le soin d'échanger. Je suis en train de vous parler. Vous allez attendre et je vais vous donner la parole, comme chaque fois.

Sur le sujet de l'Albigès, je vous dis – vous n'êtes pas d'accord – que ce sujet a été abordé de très nombreuses fois parce qu'il jouxte le quartier de Catala. Vous dites qu'il n'y a pas eu de délibération.

Je suis obligée de m'arrêter : c'est vrai que c'est plus agréable quand on peut dialoguer en se regardant, en s'écoutant. Mais je vous laisse finir votre échange avec votre collègue.

Cet échange, d'après moi vous pouvez ne pas vous en souvenir, ne pas être d'accord, considérer que c'est erroné. Bien sûr. Moi je vous dis que ce sujet a été abordé de très nombreuses fois. Serge JOP vous a expliqué pourquoi il n'a pas donné lieu à délibération en conseil municipal, puisque c'est une vente de privé à privé. Nous n'avons

absolument pas notre mot à dire. Aucun permis évidemment n'a été délivré, sinon vous le sauriez. Jamais.

Le PLUi-H a été annulé ; maintenant nous en revenons au PLU et nous vous lançons une procédure de mise en compatibilité qui s'appelle une déclaration de projet. Jamais nous n'avons donné de permis de construire. Evidemment, la situation est la même qu'avant que le PLUi-H soit annulé, sauf que là, la procédure est différente. Cela s'appelle une déclaration de projets mais nous sommes tout à fait prêts à répondre à vos questions. Ne nous dites pas que vous n'en avez pas, quand vous posez des postulats erronés.

Ensuite, les documents que nous vous donnerons sont tous les documents accessibles au public. Il n'y a aucun problème, rien à cacher à l'urbanisme. Sauf que nous n'avons pas grand-chose puisqu'encore une fois nous n'avons pas délivré de permis de construire et que c'est une session de deux privés, un propriétaire, un privé qui vend aux Chalets, pour construire un projet de CFA qui est le même. Voilà un résumé de ce que nous sommes en train de faire et de ce qui est écrit.

En revanche, je peux comprendre que vous ayez des questions sur la façon dont les choses sont écrites. Nous allons prendre le temps de vous écouter pour essayer d'y répondre.

▪ **Serge JOP**

Je voudrais ajouter quelques points d'information complémentaires. N'importe qui peut présenter le cas échéant une demande de permis de construire sur un terrain qui ne lui appartient pas. N'importe qui peut le faire. La légalité, c'est cela. Si quelqu'un envisageait de construire chez toi où que tu habites, il pourrait déposer un projet en mairie. Qu'il puisse le réaliser, c'est autre chose, mais légalement, on a le droit de présenter un projet sur un terrain qui ne nous appartient pas.

Ensuite, tu me demandes de présenter l'OAP. Je rappelle que l'OAP, jusqu'à preuve du contraire, avant que le PLUi-H soit approuvé, a fait l'objet d'une présentation publique, d'une enquête publique, tous les documents étaient annexés. Le PLUi-H lui-même, une fois qu'il a été entériné en 2019, avait tous les documents. Je peux bien te redonner l'ancienne OAP qui d'ailleurs ne compte plus maintenant et que tu peux venir voir à l'urbanisme, mais c'est un document qui a existé, qui était légal pendant l'année 2019, jusqu'à ce qu'il soit interdit. Un document accessible à tout le monde, qui a fait l'objet, je le répète, d'une enquête publique. Si tu ne l'as pas vu, si tu ne l'as pas consulté, je n'y peux pas grand-chose.

Ensuite, tu me demandes, parce qu'il y avait quand même d'autres questions je crois, quels sont les nouveaux acteurs. Quelle est cette question, qui sont les nouveaux acteurs ? Tu m'as demandé qui sont les nouveaux acteurs. Les acteurs n'ont pas changé. Celui qui voulait construire, c'est le CFA, mais il me semble que nous avons déjà échangé ici, je crois même que Rachida avait déjà posé des questions à l'époque. C'est la société de nettoyage qui éduque, qui forme des apprentis depuis le CAP jusqu'à bac + 3, etc. Je crois que nous en avons déjà parlé dans cette enceinte également.

Celui qui voulait construire le CFA du côté de Montaudran, qui est trop à l'étroit –

mais nous avons déjà évoqué cela ici, je me répète très certainement –, est le même porteur de projet. C'est lui qui veut toujours, etc.

L'hébergement : c'est toujours le même promoteur qui doit construire l'hébergement, mais pareil : le bailleur social, excusez-moi, ce sont Les Chalets, mais il n'y a rien de changé par rapport à avant.

Ensuite, tu me demandes l'autorisation d'urbanisation. J'ai cru expliquer que nous faisons une déclaration de projet pour avoir l'autorisation d'urbanisation. Suite à l'annulation du PLUi-H, c'est redevenu un terrain agricole donc le PLU qui est actuellement en vigueur, qui a remplacé le PLUi-H, dit que c'est le terrain agricole.

Par une déclaration de projet, sous réserve qu'il soit d'intérêt général, nous pouvons demander à modifier la nature d'un sol. D'agricole nous pouvons demander qu'il soit urbanisé. Ce que nous ne pouvons pas faire ni par une modification simplifiée du PLU, ni par une modification tout court du PLU. Si nous avions pu le faire par une modification, nous l'aurions fait, mais c'est une procédure beaucoup plus longue puisqu'il y a enquête publique, etc., C'est par cette déclaration de projet que nous demandons à transformer. Il y a un intérêt général : surtout par les temps actuels, pouvoir faire démarrer parfois des gosses qui quittent l'école un peu tôt, leur donner un métier, c'est quelque chose d'hyper intéressant. C'est réellement un intérêt général.

Pour bien situer – je le répète pour tout le monde ou pour ceux qui n'étaient pas là la précédente fois –, c'est le terrain qui jouxte Catala, c'est sur le terrain de la propriété Gayet. Cela touche Catala, va jusqu'à l'allée des Platanes qui remonte vers le château de Gayet, la Viguerie, le terrain en tout fait 4 hectares, la partie haute était réservée par les propriétaires, la partie que l'on va appeler « basse », ou médiane, jusqu'en bas, était une partie où il devait y avoir deux projets. Il devait y avoir un projet sur le CFA plus l'hébergement et un projet pour, le cas échéant, un ensemble médical.

Nous nous sommes limités à ce CFA qui présente directement un intérêt général, pour toutes les raisons que nous avons évoquées. Le terrain est acheté. Les gens attendent pour pouvoir faire le transfert. Sur les 4 hectares, il n'y a qu'un peu plus d'1 hectare qui sera utilisé. Tout va bien, si nous le votons.

▪ **Aude LUMEAU-PRECEPTIS**

Je vous enverrai par mail les pièces que je vous demande et que vous nous devez pour bonne compréhension du dossier.

Je certifie ici que mon audition, ma mémoire ne sont pas erronées ; ou alors, comme près de 500 maisons du quartier Catala. Lors des discussions que nous avons eues en réunion de quartier et qui concernaient un autre projet que vous avez mené, il n'a jamais été question de discuter de la construction d'un CFA à proximité. Absolument jamais.

D'ailleurs, avant que le tribunal de Bordeaux ne statue, nous étions entrés en contact avec les habitants qui bordent ce champ. A aucun moment vous ne leur aviez passé l'information, ni pris la peine d'aller discuter pour leur annoncer de quoi il s'agissait.

Par ailleurs, ils nous avaient indiqué que la seule société qui avait daigné frapper à leur porte était la société qui s'était occupée du bornage et qui avait organisé une réunion, qui n'était pas une réunion d'information détaillée mais dans laquelle ils avaient peu ou prou compris qu'il y avait un projet de construction et qui, pour les dossiers de l'OAP gelée, concernait, en plus du CFA sur la totalité de ce champ derrière l'Albigès en remontant, près de 400 logements.

Ici, nous en aurions parlé. Si nous avions eu l'échange sur le fond, même si manifestement cela ne concerne pas la Commune, que c'est d'un bailleur à un autre et que la Commune n'a absolument rien à voir avec cela et rien à dire, même pas son avis à donner, nous aurions dit que nous aurions aimé pouvoir étudier l'implantation de ce CFA sur une zone plus logique. Nous ne sommes pas urbanistes, nous sommes juste, comme vous, élus municipaux.

Moi je pose la question, je me dis : c'est dommage, il y a Entiore à quelques centaines de mètres à vol d'oiseau, c'était peut-être plus judicieux d'envisager une construction dans ce coin-là – nous avons déjà investi lourdement pour y mettre la MAM. C'est une zone développée et d'habitat sur le pourtour. La discussion, nous ne l'avons jamais eue. Sinon, vos sourires se seraient déjà affichés il y a quelques mois quand j'aurais imaginé peu ou prou que l'on puisse envisager une construction près d'Entiore.

Ne dites pas qu'en réunion de quartier cela a été abordé : c'est absolument faux. Jamais personne n'a abordé la question d'un CFA et plus largement avant la décision du tribunal de Bordeaux, de la totalité du lotissement que vous prévoyez à hauteur je crois, dans l'OAP, de 445 logements.

- **Serge JOP**

Je voudrais juste dire deux mots. Au risque de me répéter, je pense que quand un document est livré à enquête publique – ce n'est pas un reproche, Aude LUMEAU-PRECEPTIS –, les premiers qui devraient le consulter sont déjà des élus. Manifestement, cela n'a pas été le cas puisque vous ignoriez tous qu'une zone allait être construite, transformée, etc.

- **Aude LUMEAU-PRECEPTIS**

Intervention hors micro

- **Serge JOP**

Deuxièmement, si tu permets, je voudrais continuer simplement. Manifestement, vous avez découvert beaucoup de choses, le contenu de l'OAP que vous ignoriez.

Ensuite, je voudrais dire que si vous aviez consulté la charte d'urbanisme de la commune, vous y auriez lu que ceux qui vont construire quelque chose font la démarche, lorsqu'ils vont déposer un permis, etc., de faire la tournée des voisins pour expliquer ce qu'il va y avoir.

▪ **Aude LUMEAU-PRECEPTIS**

Intervention hors micro

▪ **Serge JOP**

Ils ne l'ont pas fait, nous n'en sommes pas là. La DP est en cours de préparation. Si le PLUI-H avait continué, peut-être que le permis aurait été fait sous le PLUi-H, etc., et qu'à ce moment-là la procédure normale – qui a été fort longue, je le reconnais, la preuve c'est que cela n'a pas abouti sous PLUI-H – aurait été menée à terme normalement.

▪ **Louis-Antoine VERGNAUD**

Monsieur JOP, juste pour rebondir sur la question d'Aude LUMEAU-PRECEPTIS de tout à l'heure, page 2 de la délibération, première phrase : « considérant que le projet comportant l'engagement de nouveaux acteurs », c'était cela la question. Je vous laisserai y répondre tout à l'heure si vous voulez.

Sur le fond, je rejoins Aude LUMEAU-PRECEPTIS. Je vous confirme que les habitants de Catala encore une fois ne sont pas au courant de ce projet, notamment ceux qui bordent ce terrain. Ils vont se retrouver juste derrière avec un CFA. Nous ne remettons pas en cause l'intérêt d'un CFA pour la formation d'apprentis. En revanche, la pertinence du lieu se pose et je rejoins ce que disait Aude tout à l'heure. Nous avons un campus derrière. Est-ce qu'en termes d'infrastructures de transport en commun, il n'y avait pas plus judicieux que de faire sur cette route où c'est déjà relativement engorgé en termes de circulation et où il y a très peu, voire pas, de transport en commun ?

▪ **Madame le Maire**

Merci. Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ?

Je me permets une explication sur l'engagement de nouveaux acteurs. Ce ne sont pas de nouveaux acteurs, vous l'avez compris. Ce sont les Chalets et l'INHNI, qui est un syndicat professionnel de propriété, sur un projet largement soutenu par le conseil régional qui est dans sa compétence. Il n'y a pas de nouveaux acteurs.

Je pense que ce terme est utilisé parce que par rapport au PLU, où nous revenons à des terrains agricoles, de nouveaux acteurs interviennent. Ce sont les mêmes que si la procédure du PLUI-H n'avait pas été annulée. Je comprends ce besoin de clarification. Comme l'a dit Serge JOP, il n'y a pas de nouveaux acteurs.

Ensuite, nous sommes sur une déclaration de projet qui se résume au CFA et à la résidence étudiants avec les deux porteurs qui ne sont pas des nouveaux acteurs, qui sont les mêmes.

Nous n'allons pas débattre éternellement sur le fait que le quartier de Catala a été de notre point de vue – et nous respectons que vous ayez fait du porte-à-porte, ayez entendu d'autres informations – largement informé. Vous nous dites qu'ils ne l'ont pas été, nous n'allons pas débattre des heures là-dessus.

C'est un projet qui a fait l'objet d'énormément d'échanges, non pas peut-être autant que vous l'auriez souhaité mais pour nous, d'échanges avec les habitants, puisqu'il s'agit d'un projet voisin.

A l'époque, ce projet faisait partie d'un projet beaucoup plus important qui visait à construire du logement autour de l'Albigès. Ce projet est pour l'instant complètement suspendu puisque la déclaration de projet ne concerne que le projet de CFA.

Sur la pertinence de cet emplacement, vous nous permettez, nous qui sommes en situation de gouvernance, de considérer que c'est l'endroit idéal, et vous laisserez aux Chalets, à l'INHNI et au conseil régional qui finance ce projet de CFA de considérer que c'est l'endroit idéal. Bien sûr que vous pouvez considérer que d'autres seraient mieux. Simplement, aujourd'hui, ce projet a été monté avec beaucoup de temps, avec toutes les parties prenantes, et il a été considéré par les parties prenantes que cet endroit était celui qui leur convenait mieux, qui nous convenait mieux. Donc c'est à cet endroit-là que nous portons cette déclaration de projet, que nous sommes très heureux et très fiers de porter.

Ce n'est pas tellement le fait que le tribunal, comme vous l'avez dit, de Bordeaux a confirmé l'annulation du PLUi-H, c'est surtout la loi Climat et résilience qui est une loi tout à fait saine, qui vise à réduire la consommation de terres agricoles et de reconstruire la ville plutôt sur elle-même que de grignoter des terres agricoles. Donc oui, l'annulation du PLUi-H plus la loi Climat et résilience fait qu'aujourd'hui à la métropole, nous sommes un certain nombre de Communes à vouloir grignoter quelques terres, modérément, pour porter des projets qui ont du sens.

Heureusement, le nôtre est perçu par la DDT, les services de l'Etat, la métropole et la Région qui subventionne, comme un projet intéressant. Alors ce projet, effectivement, va faire l'objet des concertations que les procédures vont générer.

Et puis bien sûr, nous le mettrons à l'ordre du jour, quand nous aurons un calendrier. C'est une procédure qui peut prendre encore 18 mois, 24 mois. En son temps, quand nous aurons une petite lueur sur le fait que cette déclaration de projets aboutisse, bien sûr que nous le mettrons à l'ordre du jour d'une réunion de quartier avec Catala, vous avez notre engagement.

Je demande à Carole de noter de ne pas oublier à la prochaine réunion de quartier de reparler de ce projet qui est le même qu'avant, CFA, qui est bien plus réduit qu'avant, où il y avait un projet de logement qui est aujourd'hui totalement suspendu.

Je vous remercie de cet échange. Vous êtes toujours fondés à nous envoyer un mail sur les documents que vous souhaitez comme vous nous l'avez demandé. Je vous propose de passer au vote de la délibération 27. Qui est contre ? Vous êtes cinq à voter contre. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Je vous remercie.

Adoptée à la majorité (Contre : DELPIT / LUMEAU-PRECEPTIS / VERGNAUD / ARTERO / ARADJ. Abstention : MOREAU / LECLERC)

28. AUTORISATION DE VENTE SUR WWW.WEBENCHERES.COM D'UN VEHICULE DE LA FLOTTE MUNICIPALE

▪ Jean-Pierre GODFROY

Il s'agit dans cette délibération de la cession d'un bus de 60 places dont nous n'avons plus du tout l'utilisation depuis un certain temps, qui nous encombrait et qui a 10 ans et 135 000 kilomètres, que nous n'aurons plus jamais l'occasion d'utiliser. Nous l'avions mis sur une plate-forme d'enchères plusieurs fois sans aucun résultat. Peut-être que les temps n'étaient pas favorables.

Nous avons décidé le 17 février dernier de relancer ces enchères pour une mise initiale de 30 000 euros. Au terme du délai prévu, il s'avère qu'une société des Pyrénées-Atlantiques a renchéri jusqu'à 42 215 euros TTC. Par conséquent, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un montant supérieur aux 4 600 euros, il vous est demandé de bien vouloir autoriser la cession de ce véhicule. C'est l'objet de la délibération que vous avez sous les yeux.

▪ Madame le Maire

Des questions ? Il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.
Adoptée à l'unanimité

29. PROPOSITION DE MOTION : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN SOUTIEN A LA POPULATION UKRAINIENNE

▪ Madame le Maire

Il nous est apparu intéressant de mettre une ligne budgétaire sur cette subvention, sur cette aide qui vise, comme vous le voyez dans les documents qui vous ont été remis, à accompagner les réfugiés que nous allons accueillir.

S'il y a une faute évidemment signalée, dites-nous où, nous allons la corriger.

Je disais que le montant était de 12 925 euros, que nous proposons dans un premier temps de mettre au service de l'accueil des Ukrainiens. Nous avons mis la Ville aux couleurs de l'Ukraine. C'était un acte pour nous symboliquement fort. Nous avons mis un peu de temps car nous avons eu du mal à avoir un drapeau dans les temps que nous aurions souhaités. Bien sûr, beaucoup de Communes l'ont demandé.

Nous soutenons et coordonnons des actions associatives et éducatives en soutien à l'Ukraine. Nous avons lancé un appel à volontaires pour l'hébergement de réfugiés ukrainiens. Nous avons monté un groupe de travail piloté par Annicet KOUNOUGOUS, qui vise à fédérer des agents, des élus et des citoyens bénévoles sur cet accueil, pour que cet accueil se fasse dans les meilleures conditions le jour où nous aurons un afflux de population.

Je disais donc que nous avons accueilli une famille. Nous nous préparons car nous en avons accueilli une, nous l'avons appris le matin pour l'après-midi. La famille était

déjà installée quand nous sommes allés sur place, dans la maison d'une personne qui s'était portée volontaire pour accueillir. Cette personne était une famille de sourds et muets. Cette famille ne s'est pas plu dans cette maison. Cela a été extrêmement difficile et deux jours après, la mairie de Toulouse et la préfecture leur ont proposé un autre endroit plus proche de leur famille car il s'avérait qu'ils avaient de la famille à Toulouse. Ils sont repartis deux jours après, mais cela nous a permis de voir que nous pouvions être sollicités comme cela, en deux ou trois heures. Il est important de se préparer pour accueillir les Ukrainiens le moment venu.

Nous avons beaucoup de Saint-Orennais que je salue, que je remercie, qui se sont portés volontaires pour accueillir. Je souligne – cela fait partie des surprises de certaines personnes –, sur l'accueil attendu par la préfecture et par les associations qui invitent les Communes à accueillir, qu'il ne suffit pas de mettre un logement à disposition. Il faut accueillir dans sa famille, il faut nourrir pendant quelque temps ces familles et se préparer pour ne pas les redéraciner si l'on inscrit les enfants à l'école, si l'ancrage commence à se faire. Il faut se préparer, même si par chance ces familles pourraient repartir chez elles, mais il ne faut pas oublier que beaucoup ont leur maison, leur appartement bombardé : il faut se préparer à les accueillir deux ans.

Il est important que ce soit indiqué ce soir car il y a des gens qui évidemment étaient prêts à accueillir, mais peut-être pas à accueillir chez eux, peut-être pas à nourrir, peut-être pas pour deux ans. C'est pour cela que nous considérons, avec le CCAS et avec le Secours catholique qui travaille sur l'alphabétisation, le Secours populaire qui vise à accompagner ces gens quand ils arriveront, qu'il était nécessaire de voter cette subvention exceptionnelle qui n'est qu'une première subvention. S'il s'avérait qu'il faille faire plus, nous serions à la hauteur de l'enjeu.

Y a-t-il des questions sur la délibération 29 ? S'il n'y a pas de question, je vous propose de la voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité

30. PROPOSITION DE VŒU : POUR UNE MISE EN PLACE EN 2024 DU NOUVEAU LINEO 7 ET DU REV 11 SUR LA RM2 A SAINT-ORENS !

▪ Madame le Maire

Pour faire suite à des échanges que nous avons eus ensemble lors des derniers conseils municipaux et particulièrement le dernier, je vous ai proposé d'écrire un vœu qui va être présenté par Jean-Pierre GODFROY pour une mise en place en 2024 du nouveau Linéo 7 et du REV 11 sur la RM2 à Saint-Orens.

C'est un vœu qui va formaliser à quel point nous sommes tous unis et déterminés je l'espère à obtenir ce REV 11 et ce Linéo 7 dans la commune de Saint-Orens. Jean-Pierre, c'est à toi, nous allons vous lire le vœu. Il est important qu'il soit lu et que vous nous fassiez part de vos remarques.

▪ Jean-Pierre GODFROY

Cette motion est destinée à manifester l'impatience de la collectivité de Saint-Orens

à l'égard de projets de transport ou de déplacement performants dont nous vous avons entretenus largement en commission, puisque nous avons présenté ces projets dans le détail, partant du principe qu'il va falloir mettre fin à cette idée que les transports, les modes de déplacement ne doivent venir qu'après que les constructions ont été réalisées. Le développement urbain va à son rythme qui est plutôt soutenu, mais il arrive souvent, de plus en plus fréquemment, qu'il faille crier au loup pour obtenir les transports et modes de déplacement qui doivent les accompagner.

Je considère que les transports et les déplacements doivent au moins accompagner le développement urbain, sinon le précéder. Je vous lis ce vœu.

« La Commune de Saint-Orens bénéficie d'une position stratégique en première couronne de la métropole toulousaine, aux portes du Lauragais et à proximité du SICOVAL. Elle jouit aussi de nombreux atouts qui en font une ville attractive, comme en témoigne la croissance constante de sa population qui est passée de 11 700 habitants en 2014 à 14 800 aujourd'hui, population estimée au regard des logements livrés au 1^{er} janvier 2022.

Pour répondre aux besoins de ses habitants et garantir la réussite du pacte métropolitain de l'habitat voté par Toulouse métropole en décembre 2021, la Commune entend poursuivre l'aménagement de la RM2 et du quartier de Tucard, qui constituent les principaux secteurs de développement de son territoire. La ZAC de Tucard, dont l'organisation est concédée à OPPIDEA, est une opération multisite dont deux entités, Les Mûriers et Les Jardins de Tucard, ont déjà été réalisées. La troisième, celle de l'Orée du Bois, comporte trois tranches pour un total d'environ un millier de logements. Pour une taille moyenne des ménages de 2,15 habitants, la réalisation de ces logements de ces 1 000 logements représente un apport supplémentaire de 2 150 habitants sur ce secteur.

Par ailleurs, compte tenu de son engagement de préserver son secteur pavillonnaire, la Commune souhaite densifier son habitat dans des zones d'environ 300 mètres de part et d'autre de la route de Revel. Le développement de ce quartier de Tucard et la fréquentation de l'axe structurant que constitue la RM2 par un trafic automobile local ou de transit en constante augmentation, impose par conséquent la mise en place de modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.

Notre collectivité réclame donc la mise en œuvre d'une desserte en transports en commun et en mode doux attractive, performante et décarbonée. En particulier, elle considère comme une urgence absolue la mise en place rapide et concomitante sur la RM2, de la Malepère au lycée Pierre-Paul-Riquet, du nouveau Linéo 7 et du REV numéro 11 inscrit à la PPI de Toulouse métropole. »

▪ **Madame le Maire**

Je me permets d'apporter un amendement car une réunion récente visait à indiquer que cela pourrait, si nous l'obtenons, être en 2025. Je voudrais que nous mettions « 2024-2025 ». Il pourrait y avoir des tronçons finalisés en 2024. Je vous demande de bien vouloir prendre en compte une modification quant au vote de ce vœu. Vous nous direz si vous êtes d'accord ou pas.

En tout cas, dans le titre et dans le texte, chaque fois qu'il y a « 2024 », remplacer par « 2024-2025 » puisque la dernière réunion de travail a montré avec eux qu'ils avaient besoin d'une année de plus pour encore une fois nous amener le Linéo 7 et le REV 11 au lycée. L'idée n'est pas de considérer que l'accord nous est donné. C'est pour cela que nous écrivons ce vœu : pour que ce que nous avons demandé à la dernière réunion soit tenu, c'est-à-dire 2024-2025, REV 11 et Linéo 7. Voilà pour le vœu. Y a-t-il des questions ?

- **Marc MOREAU**

La circulation pose vraiment problème. J'ai envie de remuer le couteau dans la plaie. Je voudrais savoir où nous en sommes pour la déviation de Saint-O.

- **Madame le Maire**

Laquelle ?

- **Marc MOREAU**

La verrons-nous avant la fin du siècle ?

- **Madame le Maire**

Celle de SEMPÉ, me dit-on. Je pense que vous parlez de la déviation au sud-est de Toulouse. Comme vous le savez, il n'y a pas très longtemps avec notre collègue Jean-Pierre GODFROY nous sommes allés rencontrer le Président du Département puisqu'aujourd'hui nous appelons de nos vœux que cette déviation, au moins l'ingénierie, soit faite. D'ailleurs à Toulouse métropole nous avons voté un budget pour faire cette ingénierie. Nous ne pouvons pas faire une ingénierie tout seuls puisque nous sommes sur un tracé qui est un peu sur Labège (donc SICOVAL, donc compétence départementale), et une partie sur Saint-Orens (donc compétence métropolitaine).

Il y a donc trois collectivités territoriales impliquées. Une qui finance les trois, c'est du côté Labège, SICOVAL, conseil départemental, avec un financement du Département parce que c'est sa compétence. Chez nous, mairie de Saint-Orens, c'est Toulouse métropole parce que ces routes sont passées métropolitaines depuis quelques années : nous sommes sur compétence métropolitaine, double financement Département-Métropole sur un tracé partagé.

J'ai appelé de mes vœux avec Jean-Pierre GODFROY que ce tracé voie le jour, qu'au moins nous travaillions sur une ingénierie, au moins sur une bretelle qui pourrait permettre aux véhicules électriques, aux transports en commun, aux vélos, de faire la liaison entre le lycée et le futur terminus du métro.

Pour l'instant, ce que nous avons pu obtenir du Président MERIC est qu'il se rapproche du SICOVAL pour voir dans quel état d'esprit le SICOVAL et Labège étaient par rapport à cette déviation, pour accepter de faire une réunion que j'appelais de mes vœux, d'état des lieux commun entre métropole, Saint-Orens, Département, SICOVAL, Labège.

Je n'ai demandé qu'une réunion, elle n'est pas refusée. On m'a dit : « Je me rapproche d'abord des partenaires concernés côté Département et je reviendrai vers vous pour vous dire quand et où, et si cette réunion aura lieu. » Votre chef de groupe pourra vous donner les détails parce qu'elle était présente auprès du Président MERIC dans cet échange. Je pense que je joue, avec mon collègue, notre rôle de demander qu'au moins l'ingénierie de ce tracé soit faite, au moins un état des lieux soit partagé. Du foncier a été acheté.

Maintenant, comme vous le savez depuis le début, si cette déviation a été bloquée, c'est parce qu'il y a toujours eu un refus de Labège, même du temps de Christian SEMPÉ, avec un autre Maire à Labège que celui d'aujourd'hui, refusant de voir arriver le flux qui arrive en amont du Lauragais se déverser sur la RD16 qui est à Labège. Tant que nous ne nous entendrons pas avec le Maire de Labège, le SICOVAL, le Département et la métropole... Je demande a minima aujourd'hui une réunion état des lieux, où nous en sommes.

Le tracé pourra être revu à l'aune de 2028. 2028, vous l'avez compris, le métro devrait être en fonctionnement, cela prendrait tout son sens. Mais 2022-2026, six ans pour trouver des financements, finaliser le tracé, préempter le foncier, ce n'est pas trop. C'est pour cela que nous nous en occupons aujourd'hui, pour que nous puissions permettre à tous les gens qui viennent du Lauragais de se garer sur un parking multimodal qui sera au terminus du métro à Labège.

Nous y travaillons vraiment. Le rendez-vous a eu lieu en janvier avec le Président MERIC, très récemment. Nous essaierons d'en avoir a minima un par an pour essayer de rappeler à quel point c'est important. Maintenant je ne manque pas de travailler avec mon collègue le Maire de Labège chaque fois que je le croise, ou avec le SICOVAL pour essayer d'avancer sur ce sujet.

Je vous demandais laquelle parce que la jonction avance – elle prend du retard pour plein de raisons, mais elle avance. C'est le raccordement entre la RD54 et la rocade. C'est un raccordement qui vise à passer au sud de Lasbordes, sur le territoire de Balma, et de permettre aux Saint-Orennais situés au nord de rejoindre la rocade sans passer par la RM2. Nous aurions un double accès.

Celle-ci fait l'objet d'énormément de discussions, nous avons l'accord des financeurs, entre autres Vinci, l'autoroute, puisque cette partie de rocade est gérée par Vinci dans le cadre d'une concession de l'Etat. Les financements ont été votés à la métropole, sauf qu'il y a besoin de concertation, il y a besoin de documents qui doivent être fournis aux services de l'Etat. Tout cela avance mais très lentement, sans frein identifié aujourd'hui.

Si, nous avons une association qui s'appelle Deux pieds deux roues, qui n'est pas en faveur de cet accès rocade, mais nous échangeons avec eux, nous dialoguons, nous travaillons pour essayer au moins de faire en sorte que ce quartier de Catala, que tous ces gens de Cayras, que toute cette route qui nous arrive avec tout le flux qui arrive de Lauzerville, Auzielle, tout le Lauragais nord puisse repartir sur la rocade sans rentrer sur la RM2 pour aller sur la rocade. Cela aussi nous le travaillons beaucoup, c'est voté, délibéré, les financements sont trouvés. C'est juste le calendrier sur lequel nous nous bagarrons.

Cela nous a permis de refaire un point sur ces deux enjeux, la déviation sud-est et la jonction.

▪ **Louis-Antoine VERGNAUD**

Je reviens au vœu qui est proposé. Je suis très embêté par ce vœu pour deux choses. La première : nous parlons effectivement des Linéo et de la REV. Je ne voudrais pas que l'on oublie les autres lignes. Nous en avons parlé en commission, il va y avoir modification du tracé d'autres lignes. Je ne voudrais pas, que parce que l'on met l'accent uniquement sur le Linéo et sur la REV, que d'autres lignes disparaissent complètement, que d'autres secteurs de Saint-Orens soient moins accessibles.

De mémoire, si je ne me trompe pas, le 78 disparaîtrait, par exemple l'accès à Catala serait remplacé par la navette. Vous répondrez après, Monsieur GODFROY. J'ai cette alerte-là. Que l'on mette l'accent sur le Linéo, très bien, mais que l'on n'oublie pas les autres lignes, que ce ne soit pas à leurs dépens.

Ensuite, je suis embêté par autre chose. J'ai le souvenir il y a quelques années, je n'étais pas encore élu, j'avais assisté à quelques conseils et je vous entendais déjà parler de cette prolongation du Linéo. Vous expliquiez que l'on densifiait autour de la RM2, que le Linéo était prévu, que les études étaient lancées. Je me rappelle que nous avons préparé des élections municipales, nous avons repris vos propos. Je suis étonné que le vœu arrive à ce moment-là.

Ma question : était-ce avancé et tout s'est arrêté ? Pensez-vous que le vœu va tout relancer ? Avez-vous fait preuve d'un peu trop d'optimisme à l'époque ? Je m'interroge sur la temporalité.

▪ **Madame le Maire**

Ce sont des bonnes questions. Je laisse Jean-Pierre répondre, et je vous donnerai peut-être des compléments s'il le souhaite ou si je pense que c'est utile.

▪ **Jean-Pierre GODFROY**

Le vœu est destiné à accélérer le mouvement. Le projet a toujours existé, simplement c'est un projet ample. Cela représente 19 millions d'euros TTC. Ce n'est pas rien. La Métropole nous dit : « 19 millions, nous ne pouvons pas financer tout cela sur le mandat. » Il nous est demandé, en ce qui concerne le Linéo, un phasage.

Les points durs sont par exemple la montée de Toulouse. Sur l'avenue de Toulouse il y a une rangée de platanes, une haie, et ensuite des petits platanes qui végètent parce qu'ils ne peuvent pas grandir en raison de la présence des gros. On avait envisagé de passer le REV à ce niveau-là. Cela coûte un certain prix.

Par conséquent, nous allons probablement avoir deux phases : une qui sera hors service en 2025 et l'autre qui sera mise en place au début du mandat suivant. Nous n'abandonnons pas pour cela les modes de déplacement traditionnels, que ce soient les pistes cyclables ou les bus. Il est évident que la mise en place du Linéo 7 qui reprend

pratiquement dans son intégralité l'itinéraire actuel du 78, va rendre ce 78 obsolète. Par conséquent, cela va appeler une restructuration du réseau. Nous sommes en discussion parallèlement avec Linéo 7 et le REV, avec Tisseo, pour mettre en place une voire plusieurs lignes de bus. Il y a deux quartiers dans cette hypothèse que nous souhaitons desservis correctement : ce sont à la fois Les Améthystes, Fondargent et le quartier Catala.

Il n'y a pas de navette : actuellement il y a un bus qui s'appelle le 109, qui vient de Catala, qui entre dans Saint-Orens par le bas de Saint-Orens, qui passe par Altigone, emprunte l'avenue des Chênes et actuellement a son terminus à la Malepère. Au mois de septembre prochain en principe, cette navette va être remplacée par un bus de plus grande capacité.

Nous souhaiterions que lorsque le Linéo sera mis en service et que le 78 sera abandonné, un bus vienne toujours de Catala, qui desserve à terme le terminus du métro à la CADENE, qui entre par le bas de Catala, Les Améthystes, Fondargent, qui desserve Catala, et nous souhaiterions qu'il aille jusqu'à la Croix du Sud. Nous avons beaucoup de difficultés car Tisseo freine des quatre fers, mais nous restons sur nos opinions.

▪ **Madame le Maire**

En complément, je vous propose d'amender le vœu pour prendre en compte ce que vous avez dit dans votre première partie de prise de parole. Il ne faudrait pas effectivement que le Linéo 7 et le REV 11, par notre insistance sur ce sujet, nous fassent perdre de la desserte ailleurs.

Je trouve que c'est tout à fait pertinent. Je vous propose une phrase avant « Si tel est votre avis », qui permettrait de ne pas toucher. Cela risque de nous prendre du temps si nous rentrons dans le texte. Cela pourrait commencer par : « Notre collectivité souhaite aussi que les dessertes actuelles des 78 soient maintenues peu importe par quel bus, 78 ou pas. »

Je ne sais pas comment formuler, je vais laisser Jean-Pierre y travailler deux minutes. L'idée est que les habitants des dessertes actuelles ne soient pas pénalisés. Peut-être que Fabien a des propositions d'écriture : l'idée est qu'une petite phrase reprenne ce que vous avez dit pour que ce ne soit pas au détriment des gens qui sont aujourd'hui desservis par le 78. Ce n'est pas à nous de dire comment, c'est à eux de nous faire des propositions. En tout cas, je trouve pertinent de rajouter cette phrase à l'issue de ce vœu.

Quelqu'un veut-il prendre la parole sur ce vœu ?

▪ **Jean-Pierre GODFROY**

Notre collectivité réclame donc la mise en œuvre d'une desserte en transport en commun et en mode doux, attractif, performant, etc., et le maintien et le développement des modes de déplacement traditionnels de transport en commun ou de pistes cyclables.

▪ **Madame le Maire**

Tu sais, « les trois lignes en transport en commun et en mode doux attractif, performant et décarboné, en particulier » c'est bien de le laisser, mais on peut refaire un paragraphe après : « Notre collectivité souhaite aussi... ». Nous allons vous proposer un petit texte, ou bien à vous de nous dire comment vous aimeriez le voir formulé. Il n'y a pas de problème. Cela se pratique assez régulièrement de coécrire des vœux pour que nous ayons plus de poids vis-à-vis de l'autorité des transports.

▪ **Jean-Pierre GODFROY**

Je vous propose cela : « Notre collectivité souhaite aussi que la desserte actuelle du 78 ou de son remplaçant soit maintenue et renforcée. »

▪ **Madame le Maire**

Que du 78 ? Le 83 ne bouge pas. Louis-Antoine, le 83 ne bouge pas, la 109 pourrait bouger pour couvrir un peu le 78. Ce n'est pas la peine que nous écrivions, s'ils ne sont pas d'accord pour amender le vœu.

Nous ne faisons que cela au conseil métropolitain, avec les vœux proposés soit par l'opposition soit par nous : nous les amendons en séance. Je n'ai pas d'autre expérience que la mairie de Saint-Orens et la métropole. Quand nous sommes sur des causes que nous partageons, nous coécrivons comme je vous le propose là. C'est pour cela que j'ai dit à Jean-Pierre – Serge est comme moi habitué à cela – que nous coécrivons pour prendre en compte ce qui nous est dit. Nous proposons des amendements pour voter un vœu porté non pas par notre majorité mais par d'autres. Je vous propose ce que je vois à la métropole, mais si vous ne voulez pas faire l'exercice je n'ai pas de problème.

▪ **Aude LUMEAU-PRECEPTIS**

C'est juste que c'est compliqué. Nous n'avons pas le même niveau d'information. Nous sommes sur un coin de table. C'est un vœu qui concerne la politique de mobilité de la commune de Saint-Orens pour les années à venir. Certains d'entre vous viennent d'apprendre que le 78 était supprimé. Il faut regarder. Il est possible de faire cela dans un cadre de majorité, quand on a les services et toutes les infos inhérentes à la rédaction du nouveau vœu.

Moi, le procédé me dérange un peu. Je préfère que nous prenions le temps. Il n'y a pas de précipitation à avoir. Je suppose que sur les 19 millions, ce ne sera pas voté demain.

▪ **Madame le Maire**

Pas de problème. Nous allons quand même écrire cette phrase que je trouve intéressante, puis vous ne voterez pas le vœu, ce n'est pas un problème. Mais il y a urgence parce que c'est un vœu qui va être enregistré en préfecture demain. Il nous paraît intéressant – nous vous l'avions proposé – d'aller jusqu'au bout.

Nous suspendons deux minutes le conseil, nous revenons vers vous avec le texte et vous voterez ou ne voterez pas, vous vous abstenrez, vous ferez ce que vous voudrez.

Je trouve pertinente la proposition de Louis-Antoine VERGNAUD. Je vous la propose dans deux minutes.

La séance est suspendue, puis reprise.

▪ **Madame le Maire**

Il n'y a pas eu besoin de deux minutes grâce à Serge JOP, merci beaucoup. Si vous voulez prendre votre petit stylo, comme cela, vous saurez en fonction du vote que vous ferez exactement ce qui vous est proposé. Entre l'avant-dernière ligne qui se termine par : « inscrit à la PPI de Toulouse métropole », et la ligne suivante qui est « si tel est votre avis », nous créons un petit paragraphe : « Notre collectivité souhaite aussi que la qualité du service actuel ne soit pas dégradée, en particulier celle de la ligne 78. »

Avez-vous des avis à formuler ? Cela vous va-t-il ? Nous ajoutons aussi « 2024-2025 » dans le titre. Nous sommes sur le vœu numéro 30. Je vous propose de le voter. Tout le monde l'a-t-il bien noté ? Je vous propose de le voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Sept abstentions. C'est voté.

Adoptée à l'unanimité (Abstention : DELPIT / LUMEAU-PRECEPTIS / VERGNAUD / MOREAU / LECLERC / ARTERO / ARADJ)

▪ **Aude LUMEAU-PRECEPTIS**

Excusez-moi, j'ai une question. Cela n'a pas à voir avec l'ordre du jour. Tout à l'heure, il a été stipulé par Madame VALERA, quand vous avez fait état des travaux et répertorié les réparations ou constructions dans les écoles, la construction d'un self sur une des écoles primaires de notre commune. Je crois que c'était Henri-Puis.

Juste pour vous demander techniquement comment il est possible que notre cuisine municipale centrale puisse conditionner en même temps les repas pour un self et continuer à distribuer dans les cantines traditionnelles qui ne sont pas des selfs.

▪ **Madame le Maire**

Je vous propose de donner la parole à Sophie CLEMENT, qui est l'élue référente de la cuisine centrale. Josie LASSUS PIGAT pourra compléter. Alice VALERA pourra compléter sur ce sujet technique. Je vous rappelle que nous sommes sur un vote de budget. Nous gardons une ligne budgétaire pour mettre en place ce self qui est un projet que nous avons déjà, auquel nous sommes très attachés. Si nous avons des éléments de réponse, nous vous les donnons en direct, sinon nous vous les donnerons un peu plus tard.

▪ **Sophie CLEMENT**

C'est simplement le conditionnement qui sera différent puisque pour les écoles satellites actuellement c'est en barquette, et s'agissant du projet de self, ce sera livré en bacs gastro.

▪ **Madame le Maire**

Merci pour cette petite précision hors sujet, hors conseil, et pour la réponse, Sophie CLEMENT.

Y a-t-il quelqu'un qui ait envie de prendre la parole dans la salle ? Personne ne s'est levé pour la prendre. Nous vous remercions d'avoir assisté à cette séance jusqu'au bout. Merci chers collègues, belle soirée à vous. Au revoir.